

Conseil du Centre

75e session, Turin, 17-18 octobre 2013

CC 75/5/1

POUR DÉCISION

CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**États Financiers et Rapport du Commissaire aux Comptes
pour l'Exercice Financier allant du 1^{er} Janvier au
31 Décembre 2012**

TABLE DES MATIÈRES

	page
Rapport financier sur les comptes de 2012	3
Approbation des états financiers pour l'exercice allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2012	6
Rapport du commissaire aux comptes	7
États financiers et notes aux états financiers de l'exercice allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2012	9
État I. État de la situation financière au 31 décembre 2012.....	9
État II. État de la performance financière pour la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2012.....	10
État III. État des variations de l'actif net pour la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2012.....	11
État IV. État des flux de trésorerie pour la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2012.....	12
État V. État de comparaison du budget et des montants réels pour la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2012.....	13
Notes aux états financiers de l'exercice financier allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2012.....	15
Rapport du commissaire aux comptes au Conseil sur les états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2012.....	43

Rapport financier sur les comptes de 2012

Introduction

Les présents états financiers sont établis conformément à l'article 14 du Règlement financier du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (« le Centre ») et soumis au Conseil conformément à l'article 17 dudit règlement. Le rapport du commissaire aux comptes sur la vérification des états financiers du Centre pour l'exercice 2012 et l'opinion du commissaire sur les états financiers sont quant à eux soumis au Conseil du Centre conformément à l'article 27 du Règlement financier.

Les états financiers de l'exercice 2012 ont été dressés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Ils intègrent les ajustements financiers requis par les IPSAS.

L'Organisation internationale du Travail (OIT) est l'entité de contrôle du Centre. Le Centre a été créé en 1964 par le Conseil d'administration du BIT et le gouvernement de l'Italie. Le Centre a un Conseil présidé par le Directeur général du BIT. Le Conseil du Centre est composé de 33 membres, dont 24 sont nommés par le Conseil d'administration du BIT. En tant qu'entité contrôlée par l'OIT, les états financiers du Centre pour l'exercice 2012 seront consolidés avec ceux de l'OIT.

Résultats financiers pour 2012

L'**état de la situation financière (état I)** indique l'ensemble des actifs, des passifs et des réserves auxquels s'ajoutent les soldes de fonds accumulés du Centre au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011. Un montant de 2,5 millions d'euros inscrit au passif au titre des avantages sociaux du personnel, y compris les congés dans les foyers, les congés compensatoires pour heures supplémentaires, les congés annuels, les voyages de rapatriement et les frais de fret maritime pour les fonctionnaires éligibles du Centre est pris en compte.

Les actifs nets du Centre ont diminué de 145 000 euros (1 pour cent) par rapport aux actifs nets retraités de 2011. En raison de l'adoption des IPSAS, les actifs nets de 2011 ont été retraités de 8,9 à 14,9 millions d'euros. Le coût du nouveau centre de conférences et les rénovations des divers bâtiments, préalablement inscrits en dépenses, sont désormais considérés comme des actifs. La ventilation détaillée des actifs par fonds figure à la note 23.

L'**état de la performance financière (état II)** indique l'ensemble des résultats des opérations du Centre pour l'exercice 2012, avec un déficit net de 349 000 euros. Par rapport à 2011, les recettes totales ont diminué de 5,7 millions d'euros (14 pour cent), tandis que les dépenses totales ont diminué de 5,1 millions d'euros (13 pour cent). On trouvera de plus amples informations sur les résultats ainsi que des données détaillées sur les recettes, les dépenses et les variations de l'actif net dans les tableaux de la note 23.

L'**état des variations de l'actif net (état III)** présente sous une forme synthétique les soldes de fonds accumulés et réserves nets au début de 2012 et l'incidence sur les réserves des résultats nets.

L'**état des flux de trésorerie (état IV)** indique par ailleurs le montant total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus par le Centre à la fin de 2012 et de 2011.

Budget ordinaire

À sa 73^e session (novembre 2011), le Conseil du Centre a approuvé pour l'exercice 2012 un budget des dépenses s'élevant à 40,2 millions d'euros et un budget des recettes s'élevant à 40,2 millions d'euros.

Les résultats budgétaires globaux pour l'exercice 2012 sont résumés dans l'état V, le détail des contributions volontaires versées par les bailleurs de fonds figurant à la note 14. Les recettes budgétaires totales pour 2012 se sont élevées à 35,6 millions d'euros. Les dépenses de personnel engagées en 2012 au titre du chapitre III du budget se sont élevées à 17,8 millions d'euros. Les dépenses fixes engagées au titre du chapitre IV se sont élevées à 5,4 millions d'euros. Les dépenses variables engagées au titre du chapitre V se sont élevées à 11,2 millions d'euros. Par conséquent, l'excédent de recettes par rapport aux dépenses pour l'exercice 2012 s'est établi à 975 000 euros après prélèvement d'une provision pour créances douteuses et pertes de change.

Différences significatives entre le budget 2012 et les montants réels tels que présentés à l'état V:

(en milliers d'euros)

Ligne de l'état V			Budget 2012	Montant réel	Diff.	Diff. %
Chap.	Ligne					
I	10	Organisation internationale du Travail	3 057	3 385	328	11%
I	14	Région Piémont	400	200	(200)	(50%)
II	20	Produits provenant des activités de formation	25 250	21 026	(4,224)	(17%)
II	21	Revenue from publications	1 100	990	(110)	(10%)
II	22	Autres produits	1 300	1 114	(186)	(14%)
II	23	Utilisation de l'excédent	1 000	701	(299)	(30%)
III	30	Personnel inscrit au budget ordinaire	15 631	14 682	949	6%
III	31	Personnel sur projet	3 400	3 083	317	9%
IV	40	Consultants	588	418	170	29%
IV	41	Infrastructures	1 993	1 875	118	6%
IV	43	Frais généraux d'exploitation	906	705	201	22%
IV	45	Gouvernance	373	168	205	55%
IV	46	Technologies de l'information	1 703	1 388	315	18%
IV	47	Amortissements	349	234	115	33%
V	50-57	Total dépenses variables	14 620	11 160	3 460	24%
Différence totale expliquée					1 159	

Explication générale de la différence entre le budget et les montants réels

Le budget 2012, présentant un excédent de 35 000 euros, fut approuvé par le Conseil lors de sa 73^e session en novembre 2011. Les différences positives significatives dans les frais de personnel et les coûts fixes sont le résultat de la poursuite de la mise en œuvre de mesures de réduction des coûts de fonctionnement.

Explications spécifiques des différences significatives

- *Contributions volontaires*: En raison de la différence de taux de change entre le moment de l'inscription au budget et la réception du versement, la contribution de l'OIT, calculée en dollars des États-Unis, est supérieure de 328 000 euros au montant inscrit au budget. La Région Piémont a réduit sa contribution de 200 000 euros.

-
- *Produits provenant des activités de formation*: La baisse des recettes générées par les activités de formation était due principalement à la diminution des activités financées par le gouvernement italien, l'Union européenne et la Banque mondiale.
 - *Produits provenant des publications*: La baisse des produits provenant des publications était due au report à l'année 2013 de projets financés par les Nations Unies.
 - *Autres produits*: La baisse des autres produits est due essentiellement à la diminution des produits générés par l'utilisation des infrastructures résidentielles par les participants autofinancés et l'École des cadres du Système des Nations Unies (« Staff College »).
 - *Utilisation de l'excédent*: L'utilisation moindre de l'excédent est due à des économies sur les dépenses prévues pour la mise en œuvre des principales recommandations ressortant de l'examen des processus métiers de 2011.
 - *Personnel sur projet*: Cette dépense est inférieure au budget en raison du volume d'activités moindre.
 - *Consultants*: Cette ligne est inférieure au montant inscrit au budget en raison de la réduction prévue des dépenses liées à l'examen des processus métiers.
 - *Frais généraux d'exploitation*: La différence est due à des coûts de communication, de transport et d'entretien des équipements moins élevés.
 - *Gouvernance*: Cette ligne est inférieure au budget parce que l'OIT a pris en charge la part des coûts des services d'audit interne et juridiques incombant au Centre.
 - *Amortissements*: Cette dépense est inférieure de 115 000 euros au budget grâce à la nouvelle politique comptable, qui fait débiter l'amortissement des actifs acquis au cours de l'exercice au moment où un actif devient disponible, au lieu d'un amortissement sur toute l'année et qui étend la durée de vie de certaines catégories d'actifs.
 - *Total des dépenses variables*: Cette ligne est inférieure de 3,46 millions d'euros au budget en raison de la diminution générale des produits provenant des activités de formation et des publications.

Fonds de fonctionnement

Le total du solde et des réserves du Fonds de fonctionnement s'élevait à 12 millions d'euros au 31 décembre 2012. Le détail des montants figure dans la table de la note 23.

Autres fonds gérés par le Centre

Les fonds gérés par le Centre en dehors du Fonds de fonctionnement atteignaient au total 2,7 millions d'euros au 31 décembre 2012. Il s'agit de 1,7 million d'euros du fonds fiduciaire géré pour le compte du gouvernement italien et de 1 million d'euros du Fonds pour l'amélioration du campus.

Versements à titre gracieux

Au cours de l'exercice 2012, le Centre a effectué un versement à titre gracieux de 12 000 euros en faveur d'un membre du personnel au moment de son départ.

Approbation des états financiers pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

Les états financiers numérotés de I à V et les notes qui les accompagnent (notes 1 à 24) sont approuvés.



Patricia O'Donovan
Directrice

26 mars 2013



Remedios Dunga
Trésorière et cheffe des Services financiers

26 mars 2013

Point appelant une décision

Le Conseil est invité à approuver les états financiers tels qu'ils sont présentés, conformément à l'article 17.2 du Règlement financier.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, et les états de la performance financière, les états des variations de l'actif net, les états des flux de trésorerie et les états de comparaison du budget et des montants réels pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

.../2

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, ainsi que de sa performance financière, de ses flux de trésorerie et de la comparaison du budget et des montants réels pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences du *Règlement financier* du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétrospective de l'adoption des nouvelles normes expliquée à la note 3 afférente aux états financiers, les principes comptables des Normes comptables internationales pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail dont j'ai eu connaissance au cours de mes audits des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autorisations législatives du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail.

En vertu de l'article 27 du *Règlement financier* du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, je soumettrai également au Conseil un rapport détaillé sur mes audits des états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail.



Michael Ferguson, FCA

Le 26 mars 2013
Ottawa, Canada

États financiers et notes aux états financiers de l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

Centre international de formation de l'OIT

État de la situation financière au 31 décembre

(en milliers d'euros)

		2012	2011 retraité
Actifs	Note		
Actifs à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	13 720	14 024
Sommes à recevoir	6	8 397	13 458
Contributions à recevoir	5	525	570
Sommes à recevoir de l'OIT		2 050	2 306
Autres actifs à court terme	8	468	514
		25 160	30 872
Actifs à long terme			
Sommes à recevoir	6	1 113	2 429
Biens et matériel	9	7 211	6 949
Actifs incorporels	10	50	-
		8 374	9 378
Total actif		33 534	40 250
Passif			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer	11	2 650	3 796
Passif dérivé	7	-	204
Sommes dues aux donateurs		7 272	6 397
Produits différés	12	5 279	9 864
Avantages du personnel	13	188	230
		15 389	20 491
Passif à long terme			
Avantages du personnel	13	2 313	2 466
Produits différés	12	1 113	2 429
		3 426	4 895
Total passif		18 815	25 386
Actif net			
Réserve pour le Fonds de roulement		1 911	1 872
Réserve pour le passif dérivé		-	(204)
Total solde cumulé des fonds		12 808	13 196
Total actif net		14 719	14 864

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

État de la performance financière pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre

(en milliers d'euros)

		2012	2011 retraité
Produits	Note		
Activités de formation	16	20 561	24 392
Contributions volontaires	14	11 722	13 039
Autres produits	17	1 885	2 393
Gain (perte) de change et réévaluation, net		(269)	(134)
Intérêts		306	171
Total produits		34 205	39 861
Dépenses			
Dépenses de personnel		17 777	17 955
Contrats de sous-traitance		6 331	8 320
Frais généraux d'exploitation		1 522	2 511
Frais de voyage		2 921	3 701
Autres frais liés aux activités de formation		2 874	3 601
Entretien du terrain et des bâtiments		1 687	1 643
Fournitures		764	1 148
Amortissement		617	681
Frais bancaires		52	71
Autres dépenses		9	-
Total dépenses		34 554	39 631
Excédent (déficit) net		(349)	230

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

État des variations de l'actif net

Pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre

(en milliers d'euros)

	Réserve (Fonds de roulement)	Réserve (passif dérivé)	Solde cumulé des fonds	Actif net
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	1 852	-	6 804	8 656
Adoption des nouvelles politiques comptables	-	-	6 182	6 182
Solde retraité au 1^{er} janvier 2011	1 852	-	12 986	14 838
Excédent de 2011	20	-	448	468
Ajustement de l'excédent de 2011			(238)	(238)
Ajustement de l'excédent de 2011	-	(204)	-	(204)
Solde au 31 décembre 2011 (retraité)	1 872	(204)	13 196	14 864
Ajustement pour passif dérivé	-	204	-	204
Excédent (déficit) net de 2012	39	-	(388)	(349)
Solde au 31 décembre 2012	1 911	-	12 808	14 719

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

État des flux de trésorerie

pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre

(en milliers d'euros)

	2012	2011 retraité
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent (déficit) pour la période	(349)	230
Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(15)	(23)
Postes sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement	617	681
Perte sur cessions	17	-
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir	6 377	1 154
Diminution des contributions à recevoir	45	325
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir de l'OIT	256	(1 084)
(Augmentation) diminution des autres actifs à court terme	46	(2)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	(1 146)	807
Augmentation (diminution) des produits différés	(5 901)	(1 940)
Augmentation (diminution) des sommes dues aux donateurs	874	(1 871)
Augmentation (diminution) des avantages du personnel	(194)	232
Ajustements requis par les IPSAS pour les biens et matériel ayant un effet sur les dépenses		6
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation ^{/1}	627	(1 485)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(946)	(496)
Vente d'investissements	-	3 508
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(946)	3 012
Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	15	23
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(304)	1 550
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de période	14 024	12 474
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de période	13 720	14 024

/1 Les 277 000 euros perçus en intérêts sont inclus sous la rubrique « Excédent (déficit) pour la période » dans les flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation (2011 = 209 000 euros).

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT
État de comparaison du budget et des montants réels
pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre
(en milliers d'euros)

Chapitre	Poste	Titre	Budget 2012	Montant réel 2012	Différence ^{/2}
PRODUITS					
I	Contributions volontaires				
	10	Organisation internationale du Travail	3 057	3 385	328
	11	Gouvernement italien	7 850	7 850	-
	12	Gouvernement français	36	37	1
	13	Région Piémont	400	200	(200)
	14	Ville de Turin	-	-	-
	15	Gouvernement portugais	250	250	0
		Total chapitre I	11 593	11 722	129
II	Produits gagnés				
	20	Produits provenant des activités de formation	25 250	21 026	(4 224)
	21	Produits provenant des publications	1 100	990	(110)
	22	Autres produits	1 300	1 114	(186)
		Total produits gagnés	27 650	23 130	(4 520)
	23	Utilisation de l'excédent	1 000	701	(299)
		Total chapitre II	28 650	23 831	(4 819)
		TOTAL PRODUITS BUDGÉTAIRES	40 243	35 553	(4 690)
DÉPENSES					
III	Frais fixes				
	30	Personnel inscrit au budget ordinaire	15 631	14 682	(949)
	31	Personnel sur projet	3 400	3 083	(317)
		Total chapitre III	19 031	17 765	(1 266)
IV	Frais non liés au personnel				
	<u>Frais fixes</u>				
	40	Consultants	588	418	(170)
	41	Infrastructures	1 993	1 875	(118)
	42	Sécurité	390	361	(29)
	43	Frais généraux d'exploitation	906	705	(201)
	44	Missions et représentation	255	207	(48)
	45	Gouvernance	373	168	(205)
	46	Technologies de l'information	1 703	1 388	(315)
	47	Amortissement des immobilisations	349	234	(115)
		Total chapitre IV	6 557	5 356	(1 201)
V	<u>Frais variables</u>				
	50	Collaborateurs extérieurs	5 210	4 172	(1 038)
	51	Missions	840	584	(256)
	52	Coûts liés aux participants	5 060	4 568	(492)
	53	Ressources bibliothéconomiques et didactiques	800	400	(400)
	54	Enseignement extra-muros	830	502	(328)
	55	Autres frais variables	830	107	(723)
	56	Coûts liés aux produits provenant des publications	750	650	(100)
	57	Autres frais liés aux autres produits	300	177	(123)
		Total chapitre V	14 620	11 160	(3 460)
		TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION	40 208	34 281	(5 927)
		EXCÉDENT BUDGÉTAIRE	35	1 272	1 237
	Autres postes				
	58	Provision pour créances douteuses	-	(28)	-
	61	Gain (perte) de change et réévaluation, net	-	(269)	-
		TOTAL AUTRES POSTES	-	(297)	-
		EXCÉDENT BUDGÉTAIRE NET ^{/1}	35	975	-

/1 Tel que prévu par l'article 7.4 du Règlement financier

/2 La différence entre les montants inscrits au budget et les montants réels est expliquée dans le rapport financier qui accompagne les présents états financiers.

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION DE L'OIT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2012

Note 1 – Objectifs et activités

Le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (« le Centre »), guidé par les principes inscrits dans le préambule de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et dans la Déclaration de Philadelphie, a pour mission la formation au service du développement économique et social dans le respect et par la promotion des normes internationales du travail. Ses activités de formation, élaborées dans le cadre de la coopération technique de l'OIT, du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

L'OIT est l'entité de contrôle du Centre. Le Centre a été créé en 1964 par le Conseil d'administration du BIT et le gouvernement de l'Italie. Le Centre a un Conseil présidé par le Directeur général du BIT. Le Conseil du Centre est composé de 33 membres, dont 24 sont nommés par le Conseil d'administration du BIT. Le Conseil du Centre se réunit chaque année. Les membres du Conseil ne sont pas rémunérés par le Centre pour leurs services. Cependant, ils ont droit au remboursement des frais de voyage encourus pour assumer leurs fonctions. Lors de sa réunion annuelle, le Conseil adopte le budget du Centre conformément au Règlement financier. En vertu de l'article 17 du Règlement financier, le Conseil adopte les états financiers.

Le siège du Centre est à Turin, en Italie. Conformément à l'accord complémentaire relatif aux privilèges et immunités du Centre conclu avec le gouvernement italien, le Centre est exempté de la plupart des taxes et droits de douane imposés par le gouvernement italien.

Le Centre est financé principalement par les contributions du budget ordinaire de l'OIT, le gouvernement de l'Italie et la facturation des services de formation qu'il fournit.

Aux termes du Statut du Centre tel qu'adopté par le Conseil d'administration du BIT, les fonds et avoirs du Centre sont comptabilisés séparément des avoirs de l'OIT (article VI, paragraphe 6). Les comptes du Centre, qui sont établis annuellement, sont vérifiés par le commissaire aux comptes de l'OIT. Au cas où le Centre serait dissous, le Conseil d'administration du BIT a le pouvoir, en vertu du Statut (article XI), de disposer des avoirs et du solde des fonds du Centre. L'OIT étant l'entité qui contrôle le Centre, les états financiers du Centre sont consolidés avec ceux de l'OIT.

Le Centre gère cinq fonds:

- 1) Le Fonds de fonctionnement est le principal fonds d'opération du Centre pour les activités de formation.
- 2) Le Fonds de roulement a été créé conformément au Règlement financier pour financer temporairement les dépenses, dans l'attente de recevoir les contributions volontaires faisant l'objet d'une promesse ferme et d'autres ressources à recevoir en vertu d'accords signés. Son objectif a été fixé à 2 millions d'euros.
- 3) Le Fonds pour l'amélioration du campus a été établi par le Directeur du Centre pour accueillir les fonds destinés spécifiquement à la rénovation du campus.
- 4) Le Fonds fiduciaire italien a été instauré pour recevoir les fonds versés par le gouvernement italien pour des activités de formation.
- 5) Le Fonds d'investissement a été créé après l'approbation du Conseil en novembre 2006 pour la mise à niveau et le développement de programmes d'étude, de matériels didactiques et d'autres projets visant à renforcer la capacité générale du Centre.

Note 2 – Méthodes comptables

Les états financiers du Centre ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Le Centre n'a pas adopté les nouvelles normes IPSAS suivantes, qui n'étaient pas encore en vigueur pour l'exercice concerné:

	Date d'entrée en vigueur
IPSAS-28 Instruments financiers: Présentation	1 ^{er} janvier 2013
IPSAS-29 Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation	1 ^{er} janvier 2013
IPSAS-30 Instruments financiers: Information à fournir	1 ^{er} janvier 2013
IPSAS-32 Accords de concession de services: Concédant	1 ^{er} janvier 2014

Le Centre compte appliquer ces normes à leur date d'entrée en vigueur respective. L'incidence que chacune d'elle aura sur les états financiers consolidés du Centre n'est pas connue.

Exercice

L'exercice financier du Centre aux fins budgétaires est l'année civile, et ses états financiers sont préparés chaque année. Les informations comparatives reflètent les douze mois de l'année civile 2011.

Présentation des états financiers

Les états financiers sont combinés et incluent les comptes de tous les fonds du Centre. Les transactions entre les fonds sont éliminées. Les états financiers se composent d'un état de la situation financière, d'un état de la performance financière, d'un état des variations de l'actif net, d'un état des flux de trésorerie et d'un état de comparaison du budget et des montants réels pour le Fonds de fonctionnement et le fonds fiduciaire italien.

Monnaie de fonctionnement et conversion des devises étrangères

La monnaie de fonctionnement du Centre est l'euro et les états financiers sont établis dans cette monnaie. Les transactions et soldes monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis aux taux de change opérationnels des Nations Unies, qui se rapprochent des taux du marché.

Les soldes monétaires maintenus dans des monnaies autres que l'euro sont convertis en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies au 31 décembre.

Les transactions effectuées pendant l'exercice dans des monnaies autre que l'euro sont converties en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies à la date de chaque transaction.

Les gains ou pertes résultant de la conversion sont présentés comme des gains ou pertes nets de change et réévaluation dans l'état de la performance financière de l'exercice pendant lequel ils se produisent, à l'exception des contrats d'achat à terme considérés comme spéculatifs, pour lesquels les gains ou pertes de change sont amortis et enregistrés dans une composante distincte des réserves jusqu'à ce qu'ils se produisent, moment auquel le solde des gains ou pertes accumulés est comptabilisé dans l'état de la performance financière.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie englobent l'encaisse et les dépôts à terme échus dans les trois mois suivant la date de clôture.

Sommes à recevoir

Les sommes à recevoir par le Centre proviennent essentiellement des activités de formation et de la vente de publications. Le Centre établit une provision générale pour créances douteuses sur la base d'un examen des comptes afin de déterminer quels montants sont susceptibles d'être recouverts. Les sommes à recevoir depuis un an ou plus sont présentées comme des actifs à long terme et sont escomptées selon le taux d'escompte basé sur les rendements à long terme des obligations de première qualité des sociétés.

Contributions à recevoir

Les contributions à recevoir par le Centre proviennent des contributions volontaires.

Sommes dues à/à recevoir de l'OIT

The Le Centre possède avec son entité de contrôle, l'OIT, un compte courant pour les transactions interbureaux, qui enregistre les mouvements en provenance et à destination de l'OIT, représentant la contribution volontaire de l'Organisation au fonctionnement général du Centre, aux frais de personnel et aux frais liés à des activités de formation du Centre encourus par l'OIT, tant dans les bureaux de terrain qu'au siège, au nom du Centre, ainsi que les virements effectués par le Centre à l'OIT. Le solde net est reflété en conséquence dans l'état de la situation financière.

Autres actifs à court terme

Les autres actifs à court terme englobent les avances versées aux fonctionnaires et les paiements effectués à des fournisseurs pour des biens et services à recevoir et des biens détenus en vue de leur utilisation interne.

Ils englobent également les stocks, composés essentiellement en des biens, marchandises consommables et travaux sous-traités qui soit ne sont pas encore entrés dans le processus de production de matériels imprimés, soit y sont entrés, mais sans que le processus ne soit achevé. Les stocks sont évalués au moindre du coût, en utilisant la méthode « premier entré premier sorti », et de la valeur de réalisation nette. Toutefois, dans le cas des produits non finis destinés à la vente ou à la distribution gratuite, considérés non interchangeables, ceux-ci sont évalués au moindre du coût, en utilisant la méthode « premier entré premier sorti », et du coût actuel de remplacement. Le coût englobe tous les frais liés à l'achat et à la transformation (matériaux, main-d'œuvre, contrats de location et impression à l'extérieur) encourus pour amener les stocks en leur lieu et condition actuels.

Biens et matériel

Cette ligne englobe les équipements et les améliorations locatives, qui sont calculés à leur coût historique et amortis de façon linéaire.

La durée de vie utile des véhicules, des équipements de bureau et des systèmes informatiques est de cinq ans, tandis que celle des meubles et des autres équipements de la catégorie « Machines » est de dix ans. Les équipements sont comptabilisés si leur coût est égal ou supérieur à 4 000 euros.

Les améliorations locatives apportées aux bâtiments du Centre sont amorties sur 15 ans, et les travaux de reconstruction sur 30 ans. Les rénovations et améliorations sont comptabilisées si leur coût est supérieur à 40 000 euros.

Les biens et le matériel font l'objet d'un examen annuel afin de déterminer leur dépréciation éventuelle.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels englobent les logiciels qui ne font pas partie intégrante du matériel informatique, des sites web et des matériels didactiques informatisés acquis ou développés par le Centre dans ses opérations. Ils sont calculés à leur coût historique, moins les amortissements accumulés et les pertes de dépréciation éventuelles, et amortis de façon linéaire sur cinq ans. Les actifs incorporels sont comptabilisés si leur coût est supérieur à 4 000 euros pour les logiciels achetés et à 40 000 euros pour les logiciels développés en interne.

Dépréciation

Les actifs sujets à une dépréciation ou à un amortissement font l'objet d'un examen annuel afin de déterminer si la valeur comptable peut toujours être recouvrée. Une dépréciation survient en cas de perte totale, de dommage majeur ou d'obsolescence. La dépréciation est comptabilisée dans l'état de la performance financière quand la valeur comptable d'un actif dépasse sa valeur de service recouvrable (le montant le plus élevé entre la valeur d'utilisation de l'actif et sa juste valeur diminuée du coût de revente).

Créditeurs et charges à payer

Les créiteurs représentent les factures pour lesquelles les marchandises ont été reçues ou les services ont été rendus, mais qui n'ont pas été payées à la date de clôture. Les charges à payer consistent en des marchandises reçues ou des services rendus pendant l'exercice et pour lesquels aucune facture n'a été reçue à la date de clôture.

Sommes dues aux donateurs

Les fonds reçus des participants et des agences qui les parrainent relatifs à des activités de formation futures et services de conseil sujets à conditions sont reportés comme des sommes dues aux donateurs et ne sont pas considérés comme des produits tant que l'obligation de prestation du Centre n'a pas été remplie.

Produits différés

Les fonds à recevoir sur la base d'accords signés relatifs à des activités de formation futures et services de conseil sujets à des conditions liées à la performance spécifique et à la restitution des fonds à l'émetteur du transfert s'ils ne sont pas utilisés aux fins prévues sont reportés comme des produits différés et ne sont pas considérés comme des produits tant que l'obligation du Centre n'a pas été remplie. Les sommes à recevoir en vertu de tels accords dans douze mois ou plus sont reportées comme des actifs à long terme et sont escomptées selon le taux d'escompte basé sur les rendements à long terme des obligations de première qualité des sociétés.

Actif/passif dérivé

Des instruments financiers dérivés sous la forme de contrats d'achat à terme ont été acquis en 2011 pour couvrir la valeur en euros de la contribution volontaire annuelle de l'OIT, libellée en dollars des États-Unis. Un contrat d'achat à terme a été comptabilisé à sa juste valeur à la date de clôture comme un passif dérivé reflétant une perte non réalisée. Le montant estimatif du gain ou de la perte non réalisé a été calculé en utilisant les cours du change au comptant et à terme à la fin de l'exercice. Toutes les variations du gain ou de la perte non réalisé sur les contrats d'achat à terme ont été enregistrées dans une composante distincte des réserves de l'exercice pendant lequel elles se sont produites et ont été comptabilisées comme un gain ou une perte de change réalisé en 2012, exercice au cours duquel le contrat a été exécuté. Aucun actif dérivé n'a été acquis en 2012.

Avantages du personnel

Le Centre comptabilise les catégories suivantes d'avantages du personnel:

- avantages à court terme qui deviennent dus dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les services donnant droit à ces avantages ont été rendus;
- avantages après la cessation de service;
- autres avantages à long terme; et
- avantages à la cessation de service.

Congés accumulés

Les absences rémunérées accumulées, telles que les congés annuels et les congés compensatoires, sont comptabilisées au fur et à mesure que les membres du personnel acquièrent des droits à de futures absences rémunérées.

Conformément au Statut du personnel du Centre, les fonctionnaires du Centre ont droit à un congé annuel de 30 jours ouvrables pour douze mois de service. Ils peuvent accumuler jusqu'à 60 jours ouvrables qui sont payables à la cessation de service. Le montant dû pour les congés non utilisés à date de clôture a été calculé en multipliant le nombre effectif de jours accumulés par chaque fonctionnaire par le traitement de base majoré de l'ajustement de poste pour le personnel de la catégorie des services organiques et par le traitement de base majoré des indemnités prises en considération aux fins de la pension pour les fonctionnaires de la catégorie des services généraux.

Les heures supplémentaires sont calculées aux taux de un et demi pour les heures supplémentaires ordinaires et de deux pour les heures supplémentaires spéciales. Elles peuvent donner droit à des congés compensatoires en lieu et place d'un paiement.

La part à long terme du passif n'est pas escomptée.

Congés non accumulés

En ce qui concerne les absences rémunérées non accumulées, telles que les absences pour maladie et de maternité, une dépense est comptabilisée au moment de l'absence.

Congé dans les foyers

Conformément au Statut du personnel du Centre, les fonctionnaires non recrutés sur place ont droit au remboursement des frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers, la première fois au cours de la deuxième année qui suit l'engagement initial, puis une fois tous les deux ans. La valeur des droits à congé dans les foyers acquis par les fonctionnaires mais non réclamés à la date de clôture constitue un passif. La valeur des droits acquis à ce titre et exigibles à la date de clôture a été estimée sur la base des dépenses effectives engagées à ce titre l'année dernière et ajustée pour tenir compte de la hausse du prix des transports aériens.

Autres avantages à court terme

Ces avantages sont comptabilisés dans la masse salariale et un passif est inscrit à la date de clôture si un montant est resté impayé. Ces avantages englobent l'indemnité de non-résidence, les prestations familiales, l'ajustement de poste, l'allocation pour frais d'études et la prime de connaissances linguistiques.

Frais de voyage et de transport relatifs au rapatriement

Les fonctionnaires du Centre, leur conjoint et leurs enfants à charge ont droit au remboursement des frais de voyage et de transport des effets personnels lors de la cessation de service. Le passif correspondant au coût des voyages de rapatriement et du transport des effets personnels est

calculé en estimant le coût de l'indemnité versée aux fonctionnaires ayant droit au remboursement de leurs frais de voyage au 31 décembre 2012. La part à long terme du passif n'est pas escomptée.

Indemnité de cessation de service et de rapatriement

Conformément au Statut du personnel du Centre, le personnel des services généraux a droit à une indemnité de fin de service lors de la fin du contrat ou de la promotion à la catégorie des services organiques ou aux catégories supérieures. Le Centre verse à cette fin chaque mois au BIT une contribution fixe égale à 7,5 pour cent des salaires des fonctionnaires de la catégorie des services généraux.

Conformément au Statut du personnel du Centre, les fonctionnaires qui n'ont pas été recrutés sur place ont droit à une indemnité à la cessation de service s'ils ont accompli au moins une année de service hors du pays où ils ont leur foyer. Le Centre verse à cette fin au BIT une contribution fixe égale à 6,0 pour cent du salaire payé aux fonctionnaires éligibles au cours de l'exercice financier.

Le Centre ne comptabilise ni les indemnités de cessation de service ni les indemnités de rapatriement qui seraient dus au personnel. En mars 1980, le Conseil d'administration du BIT a décidé qu'à compter du 1^{er} juillet 1980, les paiements au titre d'indemnités de cessation de service et d'indemnités de rapatriement versés aux fonctionnaires du Centre seraient financés par le fonds des indemnités de cessation de service du BIT et que le Centre verserait une contribution mensuelle à ce fonds. Aucun accord officiel relatif à la facturation au Centre du coût net de cet avantage n'ayant été conclu, le Centre enregistre les indemnités de cessation de service et de rapatriement sur une base de cotisations définies et l'OIT enregistre celles-ci sur une base de prestations définies dans ses états financiers consolidés. Ainsi, un passif n'est inscrit que dans la mesure où une contribution mensuelle au BIT resterait à payer pour des services rendus.

Assurance-maladie après la cessation de service

Le Centre ne comptabilise pas de passif pour les prestations de protection de la santé après la cessation de service pour les fonctionnaires (et leurs personnes à charge) qui quittent le service à l'âge de 55 ans ou plus, ont travaillé au moins dix ans dans une organisation du système des Nations Unies et été bénéficiaires de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel pendant les cinq années précédant immédiatement la fin de leur service. La caisse est un régime multipatronal à prestations définies qui fournit une couverture médicale à tous les membres du personnel, aux fonctionnaires retraités et à leurs personnes à charge. Le Centre est un des membres participant à ce régime. Les assurés versent une contribution mensuelle à la caisse, complétée par une contribution correspondante de l'organisation participante. Dans le cas des fonctionnaires retraités du Centre, le BIT verse la contribution mensuelle demandée à la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel. Le Centre n'assume donc aucune obligation pour les prestations de protection de la santé après la cessation de service.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

À travers l'OIT, le Centre est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir aux membres du personnel des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un plan de retraite multipatronal à prestations définies. Conformément à l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale qui applique le régime commun des traitements, indemnités et autres prestations de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

La caisse expose les organisations affiliées à des risques actuariels liés aux fonctionnaires actuels et futurs des autres organisations, ce qui a pour conséquence qu'il n'y a pas de base solide et fiable pour répartir les engagements, les actifs et les passifs de la caisse entre les diverses organisations. Au même titre que les autres organisations affiliées, le Centre n'est pas en mesure d'identifier avec suffisamment de certitude la part qu'il occupe dans la position et la performance

financières de la caisse et a donc comptabilisé la caisse de retraite comme s'il s'agissait d'un plan de contributions définies, comme prévu par la norme IPSAS-25. Les contributions à la caisse versées au cours de l'exercice sont comptabilisées comme des dépenses dans l'état de la performance financière.

Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées sur la base des marchandises et/ou services reçus pendant l'exercice. Les dépenses au titre de contrats de location qui ne transfèrent pas substantiellement au Centre tous les risques et avantages liés à la propriété sont reportées sur une base linéaire dans l'état de la performance financière, pour toute la durée du contrat.

Produits des opérations avec contrepartie directe

- *Autres produits*: Les autres produits englobent les produits non liés aux activités de formation, comme ceux générés par les activités socioculturelles, par l'utilisation des infrastructures résidentielles par d'autres personnes que les participants, par la vente de publications et par la location des infrastructures à d'autres agences des Nations Unies. Ils sont comptabilisés à mesure que les services ont été rendus. Tous les contrats de location passés avec d'autres agences des Nations Unies sont considérés comme des contrats simples, en ce sens qu'ils ne transfèrent pas substantiellement tous les risques de propriété au locataire et sont résiliables. Les montants perçus au titre de contrats de location sont considérés comme des loyers conditionnels parce qu'ils sont basés sur les coûts supportés par le Centre pour l'espace occupé.
- *Produits d'intérêts*: Les produits d'intérêts générés par les placements à court terme et les investissements constituent des transactions avec contrepartie directe et sont pris en compte à la date où le Centre les a perçus, sur une base *pro rata temporis* qui tient compte du rendement effectif.

Produits des opérations sans contrepartie directe

- *Contributions volontaires*
 - Des contributions volontaires sont reçues afin de financer les opérations générales du Centre. Ces contributions ne sont assorties d'aucune « condition » de remboursement des fonds qui n'auraient pas été dépensés aux fins prévues. Elles sont comptabilisées comme des actifs et des produits quand il est probable que la contribution sera perçue et si son montant peut être mesuré de manière fiable. Les contributions inconditionnelles relatives aux exercices futures sont comptabilisées comme des actifs éventuels si leur réception est considérée comme probable.
 - Une contribution volontaire est également reçue de la Ville de Turin afin de couvrir les frais liés à la maintenance extraordinaire et à l'aménagement des lieux que la Ville permet au Centre d'occuper. Cette contribution est comptabilisée comme un actif, accompagné du passif correspondant (produits différés), pendant l'exercice auquel la contribution se réfère et quand il est probable que la contribution sera perçue et si son montant peut être mesuré de manière fiable. Si et quand les fonds sont utilisés pour couvrir les frais de maintenance extraordinaire et d'aménagement des lieux, le passif (produits différés) est diminué, et un montant correspondant est comptabilisé comme un produit.
- *Contributions en nature*: Le Centre ne comptabilise pas les contributions en nature sous forme de services. Les contributions en nature sous forme de biens sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de leur réception.

-
- *Produits provenant des activités de formation:* Les accords relatifs aux activités de formation sont financés par des contributions volontaires inconditionnelles qui soutiennent les opérations du Centre. Ces accords sont considérés comme des transactions sans contrepartie directe parce que les deux parties ne tirent aucun profit immédiat approximativement égal. Les activités de formation qui prévoient des restrictions à leur utilisation sont comptabilisées comme des produits à la signature d'un accord contraignant. Les accords sur lesquels le Centre exerce un contrôle total et qui contiennent des conditions, y compris l'obligation implicite ou explicite de restituer les fonds si ces conditions ne sont pas remplies, sont comptabilisés à la fois comme un élément d'actif (sommes à recevoir) et un élément de passif (produits différés) à la signature d'un accord contraignant. Le passif est réduit et le produit est comptabilisé sur la base de la proportion entre les dépenses encourues et les dépenses totales estimées de l'activité de formation.

Actifs éventuels

Les flux probables des produits provenant des contributions volontaires et des activités de formation qui n'ont pas été enregistrés comme actifs sont reportés en tant qu'actifs éventuels.

Passifs éventuels

Des provisions sont comptabilisées relativement à des passifs éventuels quand le Centre a une obligation légale présente ou potentielle découlant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de fonds sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant peut être estimé de manière fiable. Le montant de la provision consiste en la meilleure estimation de la dépense requise pour éteindre l'obligation à la date de clôture.

Les passifs éventuels sont comptabilisés quand une obligation possible est incertaine mais peut être quantifiée, ou quand le Centre a une obligation présente mais ne peut calculer la sortie de fonds de manière fiable.

Information sectorielle

Le Centre est une entité autonome dont le mandat consiste à organiser des activités de formation en appui au mandat de l'OIT. Par conséquent, en vertu de la norme IPSAS-18, il est considéré comme un secteur distinct et aucune information sectorielle n'a été présentée. Néanmoins, afin de fournir des informations à la Direction et aux membres du Conseil sur les différentes sources des fonds à la disposition du Centre, une information séparée est donnée sur la situation financière et sur la performance financière de chacun des fonds gérés par le Centre.

Incertitude de la mesure

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux normes IPSAS exige de la Direction qu'elle réalise des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur le montant de l'actif et du passif comptabilisé à la date des états financiers consolidés ainsi que sur le montant des recettes et des dépenses comptabilisées pour l'année. Les charges à payer, les montants dérivés, les biens et le matériel ainsi que le passif lié aux avantages du personnel sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations sont utilisées. Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ces estimations.

Note 3 – Changements apportés aux méthodes comptables

Le Centre a adopté la norme IPSAS-17 « Immobilisations incorporelles » en 2012 dans le cadre de la dernière phase de la mise en œuvre progressive desdites normes. Par conséquent, il a changé sa méthode comptable relative aux améliorations locatives. Dans la nouvelle méthode, le coût des améliorations locatives, auparavant reporté comme une dépense, est comptabilisé comme un actif.

Le Centre a également changé sa politique de comptabilisation des équipements, augmentant le seuil de comptabilisation de 1 000 à 4 000 euros, afin de l'aligner sur celui de son entité de contrôle. Les actifs précédemment comptabilisés à un coût historique inférieur au nouveau seuil ont été décomptabilisés, et leur valeur comptable a été portée en dépense.

À la suite des changements des méthodes comptables appliqués de manière rétrospective, l'état de la situation financière pour l'exercice 2011 a été retraité comme suit:

(en milliers d'euros)

	Chiffres de 2011 retraités	Chiffres de 2011 initiaux	Différence
État de la situation financière			
Actif à court terme	30 872	30 872	-
Actif à long terme			
Sommés à recevoir	2 429	2 429	-
Biens et matériel			-
<i>Équipements</i>	933	1 005	(72)
<i>Coût</i>	3 475	-	
<i>Moins: amortissement cumulé</i>	2 542		
<i>Net</i>	933		
<i>Améliorations locatives</i>	6 016	-	6 016
<i>Coût</i>	7 201		
<i>Moins: amortissement cumulé</i>	1 185		
<i>Net</i>	6 016		
	9 378	3 434	5 944
Total actif	40 250	34 306	5 944
Total passif	25 386	25 386	-
Actif net	14 864	8 920	5 944
État de la performance financière			
Total produits	39 861	39 861	-
Total dépenses avant amortissement, entretien des bâtiments et du terrain et fournitures	36 159	36 159	-
Amortissement	681	449	232
Entretien des bâtiments et du terrain	1 643	1 739	(96)
Fournitures	1 148	1 046	102
Total dépenses	39 631	39 393	238
Excédent net	230	468	(238)

Les dispositions de la norme IPSAS-31 avaient été appliquées de manière prospective à partir du 1^{er} janvier 2012 et n'ont donc pas donné lieu à un retraitement des chiffres.

Note 4 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)

	USD (équivalent en EUR)	CHF (équivalent en EUR)	EUR	Total 2012	Total 2011
Comptes courants et fonds en caisse	481	-	3 573	4 054	4 903
Dépôts à court terme	-	-	9 666	9 666	9 121
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	481	-	13 239	13 720	14 024

Sur le montant total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus en 2011, 12,4 millions d'euros l'étaient dans la monnaie de fonctionnement et le solde détenu dans d'autres monnaies, principalement en dollars des États-Unis et en francs suisses, s'élevait à l'équivalent de, respectivement, 1 531 000 euros et 86 000 euros.

Note 5 – Contributions à recevoir

(en milliers d'euros)

	2012	2011
Gouvernement français	25	50
Région Piémont	200	220
Ville de Turin	300	300
Total contributions à recevoir	525	570

Sur ce total, 300 000 euros (2011 = 300 000 euros) sont sujets à des conditions exigeant l'utilisation pour des dépenses liées à la maintenance extraordinaire et à l'aménagement des lieux occupés par le Centre. Toutes les contributions à recevoir portent sur des transactions sans contrepartie directe.

Note 6 – Sommes à recevoir

(en milliers d'euros)

	2012	2011
Sommes à recevoir à court terme		
Sommes à recevoir provenant de la facturation de services de formation	4 247	4 888
Sommes à recevoir en vertu d'accords relatifs à des services de formation attendus en 2013	5 108	9 509
Autres sommes à recevoir	24	19
Moins: provision pour créances douteuses –services de formation	(982)	(958)
Total sommes à recevoir à court terme, net	8 397	13 458
Sommes à recevoir à long terme		
Sommes à recevoir en vertu d'accords relatifs à des services de formation attendus après le 31 décembre 2013	1 113	2 429
Moins: provision pour créances douteuses –services de formation	-	-
Total sommes à recevoir à long terme, net	1 113	2 429

Toutes les sommes à recevoir portent sur des transactions sans contrepartie directe.

En cours d'exercice, le Centre a radié 4 000 euros (2011 = 64 000 euros) de sommes à recevoir.

Note 7 – Instruments financiers

Juste valeur des actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers ont été valorisés à leur juste valeur et en reflètent la valeur actuelle quand un marché actif existe (trésorerie, équivalents de trésorerie et passifs dérivés). Les sommes à recevoir à court terme sont leur juste valeur en raison de leur maturité incessante. Les sommes à recevoir à long terme qui ne sont pas dépréciées sont ramenées à leur valeur actuelle afin d'approcher leur juste valeur. Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur.

Il n'y a pas d'instruments financiers non reconnus dans les états financiers.

Les activités du Centre sont soumises à divers risques financiers: risque de prix, risque de crédit et risque de liquidité. La gestion des risques financiers est menée conformément à la politique d'investissement, au Règlement financier et au registre des risques du Centre.

Risque de prix

Le risque de prix comporte trois types de risque: risque de change, risque de taux d'intérêt et risque de marché. Le Centre est exposé à tous ces risques.

Risque de change

C'est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Centre est exposé à un risque de change sur les transactions en monnaies autres que l'euro, en premier lieu en dollars des États-Unis.

La sensibilité nette du Centre au risque de change au 31 décembre 2012 était comme suit:

(en milliers d'euros)

	2012 USD	2012 Équivalent en EUR	2011 USD	2011 Équivalent en EUR
Trésorerie et équivalents de trésorerie	638	481	1 977	1 531
Sommes à recevoir	731	551	618	478
Sommes à recevoir de l'OIT	1 439	1 085	1 210	937
Créditeurs et charges à payer	(610)	(460)	(532)	(412)
Sensibilité nette	2 198	1 657	3 273	2 534

Sur la base de la sensibilité nette au 31 décembre 2012, et en supposant que toutes les autres variables restent constantes, une fluctuation de 5 pour cent du dollar des États-Unis par rapport à l'euro entraînerait une augmentation ou une réduction des résultats nets de 83 000 euros (2011 = 127 000 euros), soit 24 pour cent (2011 = 27 pour cent).

En 2012, le Centre n'a pas couvert la valeur en euros de la contribution volontaire de l'OIT pour 2013, exprimée en dollars des États-Unis.

En 2011, le Centre a acquis des contrats d'achat à terme afin de couvrir une partie de la valeur en euros de la contribution volontaire 2012 au taux budgétisé de 1 euro pour 1,43 dollar. La valeur faciale de ces contrats est de 2,1 millions d'euros, acquis à un taux moyen de 1 euro pour 1,419 dollar des États-Unis. Ces contrats sont arrivés à échéance le 12 janvier 2012, exposant le Centre à une perte de 208 000 euros par rapport au taux de change opérationnel des Nations Unies. La valeur du marché des contrats, telle que reportée par la banque contractante au 31 décembre 2011, était négative de 204 000 euros et a été inscrite comme un passif dérivé en 2011, avec un montant correspondant en réserve pour passif dérivé. La perte totale de 208 000 euros comptabilisée en 2012 englobe la perte de 204 000 euros de 2011 et une perte additionnelle de 4 000 euros subie en 2012.

Risque de taux d'intérêt

C'est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Centre n'applique pas de taux d'intérêt sur ses créances, n'en paie pas sur ses dettes, et n'a pas d'emprunts. Il investit toutefois dans des placements et investissements à court terme et subit donc les fluctuations des taux d'intérêt. Le Centre gère son risque de taux d'intérêt en investissant sur une base à court terme. Le risque de taux d'intérêt est donc négligeable.

Risque de marché

C'est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient dues à des facteurs spécifiques au titre ou à son émetteur ou à des facteurs qui touchent tous les titres sur le marché.

Il n'y a pas de placements à terme à la date de clôture.

Risque de crédit

C'est le risque qu'une partie à un instrument financier n'honore pas une obligation et fasse ainsi subir une perte financière à l'autre partie. Le Centre est exposé à un risque de crédit par sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ses placements et ses créances. L'exposition maximale au risque de crédit est la valeur comptable de ces actifs. Les détails sont donnés ci-dessous.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le Centre a déposé des liquidités auprès d'institutions financières de bonne réputation, et l'administration estime que le risque de perte est faible. Les placements du Centre sont gérés suivant une politique d'investissement qui guide ses décisions en la matière. Le Centre investit les fonds excédentaires de façon à gagner un produit financier, l'objectif étant de maintenir la sécurité du principal et d'assurer suffisamment de liquidités pour faire face aux besoins de trésorerie.

La répartition des dépôts en espèces et des investissements est étendue de manière à éviter une surconcentration de ressources dans un petit nombre d'établissements. Le pourcentage total des liquidités qui peuvent être déposées et des investissements qui peuvent être effectués auprès d'un établissement est déterminé en fonction de la cote de crédit à long terme de cet établissement. Les investissements consistent uniquement en des dépôts à terme, des certificats de dépôt, des bons du trésor et obligations souverains et des obligations à taux variable. De manière générale, les fonds sont déposés ou investis uniquement auprès d'établissements classés A ou au-dessus, à l'exception d'une institution dont la cote à long terme est B, qui traite les paiements par carte de crédit des participants.

La répartition des dépôts selon la notation au 31 décembre 2012 est la suivante:

(en milliers d'euros)

2012	AAA	AA+-AA-	A+-A-	BBB+-BBB-	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	13 624	60	13 684

2011	AAA	AA+-AA-	A+-A-	BBB+-BBB-	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	3 018	11 006	-	14 024

Sommes à recevoir

Le classement par échéance des créances du Centre au 31 décembre se présente comme suit:

(en milliers d'euros)

2012	Moins d'un an	1-2 ans	Plus de deux ans	Moins: provision pour créances douteuses	Total
Sommes à recevoir	9 517	80	895	(982)	9 510
Contributions à recevoir	225	300	-	-	525
Total	9 742	380	895	(982)	10 035

2011	Moins d'un an	1-2 ans	Plus de deux ans	Moins: provision pour créances douteuses	Total
Sommes à recevoir	15 809	137	899	(958)	15 887
Contributions à recevoir	245	325	-	-	570
Total	16 054	462	899	(958)	16 457

Risque de liquidité

Le risque de liquidité, également appelé risque de financement, est le risque que le Centre ait du mal à faire face à ses obligations financières. La méthode de gestion du risque de liquidité consiste pour le Centre à s'assurer dans toute la mesure possible qu'il disposera de suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations quand elles sont échues. Le Centre gère également le risque de liquidité en surveillant continûment les flux de trésorerie réels et estimés.

Note 8 - Autres actifs à court terme

(en milliers d'euros)

	2012	2011
Stocks	60	65
Frais prépayés et avances	408	449
Total autres actifs à court terme	468	514

Les stocks reconnus comme fournitures à l'état de la performance financière s'élevaient à 431 000 euros (2011 = 479 000 euros), tandis que le montant total radié en 2012 s'élevait à 8 000 euros (2011 = 16 000 euros).

Note 9 – Biens et matériel

(en milliers d'euros)

	Matériel	Améliorations locatives	Total 2012	Total 2011 (retraité)
Coût au 31/12	3 353	7 388	10 741	10 676
Amortissement cumulé au 31/12	1 955	1 575	3 530	3 727
Valeur comptable nette au 31/12	1 398	5 813	7 211	6 949
Valeur comptable nette au 31/12/2011 (retraitée)	933	6 016	6 949	

La valeur comptable des améliorations locatives englobe 68 020 euros pour des travaux en cours. Les engagements contractuels pour l'acquisition de biens et matériel s'élevaient à 81 355 euros à la fin de 2012.

Matériel

(en milliers d'euros)

	Véhicules	Machines et équipements	Mobilier	Total 2012	Total 2011 (retraité)
Coût au 01/01	75	3 358	42	3 475	3 094
Reclassements	-	(83)	-	(83)	-
Ajouts	49	722	21	792	394
Cessions	(18)	(813)	-	(831)	(13)
Coût au 31/12	106	3 184	63	3 353	3 475
Amortissement cumulé au 01/01	68	2 467	7	2 542	2 228
Reclassements	-	(25)	-	(25)	-
Amortissement	-	247	5	252	326
Cessions	(11)	(803)	-	(814)	(12)
Amortissement cumulé au 31/12	57	1 886	12	1 955	2 542
Valeur comptable nette au 31/12	49	1 298	51	1 398	933
Valeur comptable nette au 31/12/2011 (retraitée)	7	891	35	933	

Améliorations locatives

Le Centre occupe un terrain et des bâtiments loués par la Ville de Turin pour une somme symbolique. La convention signée entre la Ville de Turin et l'OIT le 29 juillet 1964 octroie au Centre le droit de rénover et d'améliorer les bâtiments et lui impose la responsabilité de l'entretien ordinaire des bâtiments, des plantations et des allées du site. La Ville prend à sa charge les réparations majeures et les entretiens extraordinaires.

La valeur comptable des améliorations locatives est la suivante:

(en milliers d'euros)

	Centre de conférences 2012	Centre de conférences 2011 (retraité)	Autres rénovations 2012	Autres rénovations 2011 (retraité)	Total 2012	Total 2011 (retraité)
Coût au 01/01	3 631	3 631	3 570	3 474	7 201	7 105
Reclassements	-	-	83	-	83	-
Ajouts	-	-	104	96	104	96
Coût au 31/12	3 631	3 631	3 757	3 570	7 388	7 201
Amortissement cumulé au 01/01	182	61	1 003	770	1 185	831
Reclassements	-	-	25	-	25	-
Amortissement	121	121	244	233	365	354
Amortissement cumulé au 31/12	303	182	1 272	1 003	1 575	1 185
Valeur comptable nette au 31/12	3 328	3 449	2 485	2 567	5 813	6 016

Révision des vies utiles

La vie utile de certains actifs a été étendue en 2012 à la suite du reclassement ou de la réévaluation de la vie utile de certaines catégories d'actifs. La modification des montants estimés a été réalisée de manière prospective et a eu pour effet de réduire les amortissements pour 2012 de 55 000 euros. L'effet sur les amortissements pour les années à venir est le suivant:

(en milliers d'euros)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017-2023
Total	(55 385)	(37 037)	(37 037)	21 547	21 547	86 365

Note 10 – Actifs incorporels

La valeur comptabilisée des logiciels développés en interne, à l'exclusion des coûts liés à la recherche, à la maintenance et à la formation interne s'élevait à 50 000 en 2012 (2011: néant).

L'amortissement cumulé en 2012 est nul (2011: néant) parce que les actifs incorporels ne sont pas encore disponibles.

Note 11 – Crédoiteurs et charges à payer

(en milliers d'euros)

	2012	2011
Créditeurs	2 096	2 591
Charges à payer	554	1 205
Total crédoiteurs et charges à payer	2 650	3 796

Note 12 – Produits différés

(en milliers d'euros)

	2012	2011
<u>Produits différés à court terme</u>		
Commission européenne	1 574	4 441
Gouvernements et organisations intergouvernementales	3 365	4 613
Autres	340	810
Total	5 279	9 864
<u>Produits différés à court terme</u>		
Commission européenne	207	415
Gouvernements et organisations intergouvernementales	802	1 821
Autres	104	193
Total	1 113	2 429
Total produits différés	6 392	12 293

Note 13 – Avantages du personnel

(en milliers d'euros)

	2012	2011
<u>Passif à court terme</u>		
Salaires	1	30
Congés accumulés	150	175
Indemnités et frais de voyage de rapatriement	23	23
Congés dans les foyers	14	2
Total passif à court terme	188	230
<u>Passif à long terme</u>		
Congés accumulés	1 833	1 963
Indemnités et frais de voyage de rapatriement	480	503
Total passif à long terme	2 313	2 466
Total passif lié aux avantages du personnel	2 501	2 696

Indemnités de cessation de service et de rapatriement

Le montant total payé à l'OIT pour les indemnités de cessation de service et de rapatriement en 2012 s'élevait à 701 000 euros (2011 = 703 000 euros).

Le passif pour les indemnités de cessation de service était estimé à 6,8 millions d'euros au 31 décembre 2012 (2011 = 7,8 millions d'euros). Le passif lié aux indemnités de rapatriement était estimé à 1,1 million d'euros au 31 décembre 2012 (2011 = 1,1 million d'euros). L'OIT comptabilise ces passifs dans ses états financiers.

Assurance-maladie après la cessation de service

Le passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service était estimé à 39,6 millions d'euros au 31 décembre 2012 (2011 = 39,6 millions d'euros). L'OIT comptabilise ce passif dans ses états financiers.

Caisse commune de pension du personnel des Nations Unies

Le règlement de la Caisse prévoit que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. La pratique en place consiste à mener une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des agrégats avec intrants. Cette évaluation a pour but de déterminer si les actifs actuels et les actifs estimatifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre d'honorer ses engagements actuels et futurs.

L'obligation financière du Centre à l'égard de la Caisse consiste à verser la cotisation statutaire établie par l'Assemblée générale des Nations Unies et prescrite dans les Statuts de la Caisse (7,9 pour cent pour les participants et 15,8 pour cent pour les organisations affiliées), ainsi qu'une part des paiements qui seraient à faire pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit apporter pour couvrir ce déficit un montant proportionnel au total des contributions qu'elle a versées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.

La dernière évaluation actuarielle correspond à la situation au 31 décembre 2011. Elle a fait apparaître un déficit représentant 1,87 pour cent (2009 = 0,38 pour cent) de la masse des rémunérations considérées au fin de la pension. Cela signifie que le taux de cotisation théoriquement requis pour assurer l'équilibre actuariel au 31 décembre 2011 était de 25,57 pour cent de la rémunération considérée aux fins de la pension, le taux de comparaison effectif étant de 23,70 pour cent. Le déficit actuariel est imputable essentiellement au rendement moindre des investissements ces dernières années.

Au 31 décembre 2011, en partant de l'hypothèse qu'aucun ajustement futur ne sera nécessaire, le ratio de capitalisation entre les actifs actuariels et les passifs actuariels était de 130 pour cent (140 pour cent dans l'évaluation de 2009). Le ratio de capitalisation était de 86 pour cent (91 pour cent en 2009) quand il était tenu compte du système actuel des ajustements des pensions.

Après avoir évalué la suffisance actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2011, d'en appeler à la couverture des déficits visée à l'article 26 du règlement parce que la valeur actuarielle des actifs excédait la valeur actuarielle de tous les passifs accumulés de la Caisse. En outre, la valeur marchande des actifs était elle aussi

supérieure à la valeur actuarielle des passifs accumulés à la date de l'évaluation. À la date de l'élaboration des présents états financiers, les dispositions de l'article 26 n'avaient pas été invoquées par l'Assemblée générale des Nations Unies.

En juillet 2012, le Comité mixte a noté dans son rapport à la 59^e session de l'Assemblée générale que le relèvement à 65 ans de l'âge normal de départ à la retraite permettrait réduire le déficit de manière significative et de couvrir la moitié du déficit actuel de 1,87 pour cent. En décembre 2012, l'Assemblée générale a autorisé la Caisse commune de pension du personnel des Nations Unies à amener l'âge normal de départ à la retraite à 65 ans pour les nouveaux participants, avec effet au plus tard le 1^{er} janvier 2014, sauf si elle décidait d'un relèvement correspondant de l'âge obligatoire de cessation de service.

Le montant total des cotisations de retraite payé par le Centre à la CCPPNU pour le personnel s'élevait en 2012 à 3,80 millions d'euros (2011 = 3,81 millions d'euros). Les cotisations prévues pour 2013 s'élèvent à 3,85 millions d'euros.

Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies vérifie chaque année les comptes de la Caisse et présente à l'Assemblée générale des Nations Unies un rapport sur ses audits tous les deux ans. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur son site web à l'adresse: www.unjspf.org.

Note 14 – Contributions volontaires

(en milliers d'euros)

	2012	2011
Gouvernement italien	7 850	9 450
Organisation internationale du Travail	3 385	3 014
Région Piémont	200	220
Gouvernement français	37	105
Gouvernement portugais	250	250
Total contributions volontaires	11 722	13 039

La contribution de l'OIT de 3 385 000 euros (4 373 000 dollars des États-Unis) représente la moitié de la contribution approuvée pour la période biennale 2012-13, qui s'élève à 8 746 000 dollars des États-Unis. En 2011, elle s'élevait à 2 895 000 euros (3 805 000 dollars des États-Unis). L'OIT n'a pas versé de contribution au programme de cours postuniversitaires du Centre en 2012 (2011 = 118 000 euros).

La contribution du gouvernement italien au Centre en 2012 s'est élevée à 7 850 000 euros (2011 = 7 850 000 euros). Cette somme a été payée en 2012. Le gouvernement italien n'a pas versé de contribution pour des activités de formation en 2012 (2011 = 1 600 000 euros).

Note 15 – Contributions en nature

Les services en nature rendus au Centre par l'OIT sont expliqués à la note 21 « Information relative aux parties liées ». Le terrain et les bâtiments occupés par le Centre, y compris les infrastructures construites grâce au financement d'autres donateurs, sont loués par la Ville de Turin pour une valeur symbolique. La valeur financière du terrain et des bâtiments n'est pas reconnue dans l'état de la situation financière et la valeur du droit de les utiliser n'est pas comptabilisée dans l'état de la performance financière. Le Centre n'a pas reçu de contributions en nature sous forme de biens au cours de l'exercice 2012.

Note 16 – Produits provenant des activités de formation

(en milliers d'euros)

	2012	2011
Activités productrices de recettes		
Bailleurs bilatéraux / Fonds fiduciaires directs	7 226	6 398
Union européenne (dont Commission européenne, Fondation européenne pour la formation et Fonds social européen)	3 171	3 742
Autres institutions multilatérales	2 009	2 642
Gouvernement italien et autres organisations italiennes (dont ministères des Affaires étrangères et du Travail)	1 537	4 170
Total activités productrices de recettes	13 943	16 952
Fonds reçus en vertu d'accords interorganisations		
Organisation internationale du Travail – autres	2 258	2 192
Organisation internationale du Travail – budget ordinaire	2 881	3 915
Autres institutions du système des Nations Unies	1 340	1 083
Banque mondiale	139	250
Total fonds reçus en vertu d'accords interorganisations	6 618	7 440
Total produits provenant des activités de formation	20 561	24 392

Note 17 – Autres produits

(en milliers d'euros)

	2012	2011
<u>Transactions sans contrepartie directe</u>		
Loyers versés par d'autres agences des Nations Unies	285	422
Utilisation des infrastructures autres que résidentielles	103	83
Autres produits divers	154	182
<u>Transactions avec contrepartie directe</u>		
Utilisation des infrastructures résidentielles par d'autres personnes que les participants	224	337
Ventes de publications	990	1 243
Activités socioculturelles	129	126
Total autres produits	1 885	2 393

Note 18 – Engagements, contrats de location et passifs éventuels

Le Centre a des obligations qui pourraient entraîner à l'avenir une sortie de fonds significative. Ces obligations peuvent devenir un passif réel selon la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Centre. Le Centre n'est actuellement pas en mesure de dire si une obligation présente existe ni de mesurer de manière fiable la sortie de fonds. Aucun montant n'est donc enregistré dans les états financiers.

Au 31 décembre 2012, le Centre avait pour 4,4 millions d'euros (2011 = 3,1 millions d'euros) d'engagements futurs liés à des contrats d'entretien du matériel informatique et des logiciels, et à des contrats de services d'impression et de services sous-traités, comme le nettoyage des locaux et des chambres, la réception, le bureau de poste, la sécurité, la restauration et le transport.

Les contrats conclus par le Centre pour la location d'équipements et l'utilisation de logiciels sont des contrats de location simples, seuls les contrats de téléphonie mobile n'étant pas résiliables. Les loyers minimums futurs découlant de ces contrats s'élèvent à 4 000 euros, payables en 2013. En 2012, les frais relatifs à la location d'équipements s'élevaient à 181 000 euros (2011 = 165 000 euros) et les frais relatifs aux licences de logiciels à 10 000 euros (2011 = 14 000 euros).

Le Centre, agissant comme bailleur, a conclu des contrats de location simples avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et l'École des cadres du Système des Nations Unies (ECSNU). Les produits découlant de ces contrats de locations s'élevaient en 2012 à 285 000 euros (2011 = 422 000 euros).

Note 19 – État de comparaison du budget et montants réels

L'état de la situation financière (état I), l'état de la performance financière (état II), l'état des variations de l'actif net (état III) et l'état des flux de trésorerie (état IV) englobent tous les fonds, tandis que l'état de la comparaison du budget et des montants réels (état V) n'inclut que le Fonds

de fonctionnement et le Fonds fiduciaire italien, pour lesquels un budget est adopté par le Centre. Le budget 2012 a été approuvé par le Conseil du Centre en novembre 2011 et la période couverte est l'année civile.

La base budgétaire n'est pas la même que celle utilisée pour l'état de la performance financière:

- L'utilisation de l'excédent budgétaire est présentée comme une recette budgétaire à l'état V mais n'est pas présentée à l'état II.
- La base de comptabilisation des produits liés au Fonds fiduciaire italien et à la contribution de l'OIT au programme de cours postuniversitaires n'est pas la même pour l'état II et l'état V. À l'état V, ces produits sont comptabilisés comme des produits provenant des activités de formation, tandis qu'à l'état II, elles le sont comme des contributions volontaires pour l'exercice auquel elles se rapportent quand il est probable que ces contributions seront perçues et si leur montant peut être mesuré de manière fiable.

La base de comptabilisation pour les amortissements et les coûts liés aux technologies de l'information n'est pas la même à l'état II et à l'état V. À l'état V, l'amortissement des actifs précédemment portés en dépenses et capitalisés en 2011 et lors des exercices précédents n'est pas reporté. Toujours à l'état V, les coûts liés aux technologies de l'information inscrits au budget 2012 portant sur des exercices futurs et prépayés au 31 décembre 2012 ou engagés sur le budget 2012 sont reportés.

En outre, il y a des différences dans la méthode de classement entre l'état V et l'état II:

- Les gains (pertes) de change net(te)s et réévaluation sont présentés comme des produits à l'état II et dans les divers à l'état V.
- La provision pour créances douteuses est présentée dans les divers à l'état V et comme une dépense à l'état II.

Rapprochement entre l'état V et l'état IV

(en milliers d'euros)

	Exploitation	Investissement	Total
Excédent budgétaire net (état V)	975	-	975
Différences liées à la base			
Acquisition d'immobilisations	-	(946)	(946)
Contribution volontaire de l'OIT au programme des cours postuniversitaires	(103)	-	(103)
Postes sans effet sur la trésorerie	992	-	992
Fonds fiduciaire italien (déficit net moins intérêts)	(362)	-	(362)
Amortissement des biens et matériel	(384)	-	(384)
Technologies de l'information	185	-	185
Utilisation de l'excédent	(701)	-	(701)
Sous-total différences liées à la base	(373)	(946)	(1 319)
Différences liées à l'unité			
Fonds de roulement (excédent net)	39	-	39
Fonds pour l'amélioration du campus (excédent net)	14	-	14
Fonds d'investissement (dépenses)	(45)	-	(45)
Fonds fiduciaire italien (intérêts)	32	-	32
Sous-total différences liées à l'unité	40	-	40
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (état IV)	642	(946)	(304)

Rapprochement entre l'état V et l'état II

(en milliers d'euros)

	État de la comparaison du budget et des montants réels (état V)	État de la performance financière (état II)	Différence	Différences liées à l'unité	Différences liées à la base	Différences de classement
Total produits	35 553	34 205	1 348	-87	1 166	269
Total dépenses	(34 281)	(34 554)	273	47	198	28
Total divers	(297)	-	(297)	-	-	(297)
Excédent (déficit) budgétaire net	975	(349)	1 324	(40)	1 364	-

Utilisation de l'excédent en 2012

Conformément à l'article 7, paragraphe 4 du Règlement financier du Centre, le Directeur a décidé d'utiliser l'excédent budgétaire réalisé lors de certains exercices précédents, et ces budgets ont été approuvés comme suit par le Conseil du Centre:

- En 2007, un montant de 592 000 euros, prélevé sur l'excédent de 2006, a servi à financer deux postes P4, ainsi que les dépenses d'exploitation connexes, afin de développer et promouvoir les activités dans les domaines suivants: a) Emploi et développement des compétences, et b) Migration, travail forcé et traite des êtres humains. En 2012, aucun montant n'a été dépensé à cette fin (2011 = 26 000 euros), ce qui laisse un solde de 27 000 euros (2011 = 27 000 euros).
- En 2008, le Conseil a approuvé l'utilisation d'un montant de 745 000 euros, prélevé sur l'excédent de 2007, afin de renforcer les infrastructures de formation (300 000 euros) et de procéder à des travaux d'amélioration du Campus (445 000 euros). Tous les fonds réservés aux travaux ont été dépensés au cours des exercices précédents. En 2012, 16 000 euros (2011 = 57 000 euros) ont été dépensés pour les infrastructures de formation, ce qui laisse un solde de 18 000 euros (2011 = 34 000 euros).
- En 2010, le Conseil a approuvé l'utilisation d'un montant de 500 000 euros prélevé sur l'excédent 2009 afin de financer des activités de formation en 2011. En 2012, 154 000 euros (2011 = 333 000 euros) ont été dépensés pour des activités de formation, ce qui laisse un solde de 13 000 euros (2011 = 167 000 euros).
- En 2011, le Conseil a approuvé l'utilisation d'un montant de 1 800 000 euros, prélevé sur l'excédent de 2010, comme suit: 500 000 euros pour les activités de formation fondamentales, intégralement dépensés en 2012; 300 000 euros versés au Fonds d'innovation pour développer et tester de nouvelles méthodologies de la formation et de l'apprentissage, dont 45 000 ont été dépensés en 2012, ce qui laisse un solde de 255 000 euros; 650 000 euros versés au Fonds pour l'amélioration du campus; et 350 000 euros pour la mise en œuvre des principales recommandations ressortant de l'examen des processus métiers de 2011, dont 31 000 ont été dépensés en 2012, ce qui laisse un solde de 319 000 euros.

Note 20 – Actifs éventuels

(en milliers d'euros)

	2012	2011
Contribution de l'OIT	3 297	6 562
Gouvernement italien – opérations du Centre	7 850	7 850
Gouvernement portugais	250	500
Total actifs éventuels	11 397	14 912

Note 21 – Information relative aux parties liées

L'OIT est l'entité de contrôle du Centre international de formation. En 2012, l'OIT a versé les contributions suivantes au Centre.

(en milliers d'euros)

	2012	2011
Opérations générales du Centre	3 385	2 900
Activités de formation	5 139	6 230
Assurance-maladie après la cessation de service	551	557
Indemnités de rapatriement	73	82
Indemnités de cessation de service	1 536	195
Personnel prêté au Centre	159	194
Services d'audit interne et juridiques	185	132
Indemnités de cessation volontaire de service	59	0
Total	11 087	10 290

Toutes les autres transactions entre l'OIT et le Centre ont lieu dans le cadre d'une relation ordinaire fournisseur ou client/bénéficiaire.

Les principaux cadres dirigeants du Centre sont la Directrice et les neuf membres de l'Équipe de direction. Le Conseil du Centre est composé de représentants des États membres et du Conseil d'administration du BIT et d'un représentant pour chacune des entités suivantes: gouvernement italien, Région Piémont, Ville de Turin et Union industrielle de Turin, qui assument leurs fonctions sans recevoir de rétribution du Centre.

La rémunération totale versée aux principaux cadres dirigeants comprend les traitements et les avantages établis conformément au Statut du personnel du Centre et approuvés par le Conseil. Les principaux cadres dirigeants sont membres de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) à laquelle le personnel et le Centre cotisent, et ils peuvent être admis au bénéfice de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS), ainsi que de l'assurance-maladie après la cessation de service s'ils remplissent les conditions énoncées dans les Statuts et le Règlement administratif de la CAPS. Tant la CAPS que la CCPPNU sont des régimes à prestations définies.

Pour la période de rapport, les salaires et avantages des principaux cadres dirigeants se sont élevés aux montants suivants:

Catégorie	2012		2011	
	Nombre de personnes	Rémunération totale (euros)	Nombre de personnes	Rémunération totale (euros)
Principaux cadres dirigeants	10	1 677 000	10	1 675 000

Aucun prêt ou avance n'est accordé aux principaux cadres dirigeants et aux membres de leur famille proche qui ne le soit aussi aux autres catégories de personnel, conformément au Statut du personnel du Centre.

Note 22 – Gestion des capitaux

Le Centre définit les capitaux qu'il gère comme le total de ses actifs nets, qui se composent des soldes de fonds accumulés et des réserves. Les objectifs du Centre en matière de gestion des capitaux sont de conserver sa capacité de poursuivre son activité, de financer ses actifs, de remplir sa mission et d'atteindre ses objectifs tels qu'ils ont été établis par ses États Membres et par les donateurs. La stratégie globale du Centre en matière de gestion des capitaux inclut le maintien d'un équilibre entre ses activités de fonctionnement et ses activités d'investissement, avec un financement qui peut s'étendre sur plusieurs exercices et qui provient des contributions volontaires et des recettes générées par les activités de formation.

Le Centre gère la structure de son capital en tenant compte de la situation économique mondiale, des caractéristiques sur le plan des risques des actifs sous-jacents et des besoins en fonds de roulement. Il gère son capital en examinant régulièrement les résultats effectifs au regard des budgets approuvés par les donateurs.

Note 23 – Information sectorielle

L'objectif du Centre consiste à fournir des services de formation et connexes afin de développer les ressources humaines et les capacités institutionnelles, en appui à l'objectif de travail décent pour tous poursuivi par l'OIT. Les états financiers suivants présentent l'information par fonds gérés par le Centre et décrits dans la note 1. Les transferts intersectoriels sont supprimés à la colonne intitulée « Intersectoriel » dans les états ci-après.

Les transferts intersectoriels comprennent les éléments suivants:

- 362 000 euros du Fonds de fonctionnement au Fonds fiduciaire italien pour reconnaître les dépenses liées au Fonds fiduciaire italien (2011 = 1 234 000 euros);
- 45 000 euros du Fonds de fonctionnement au Fonds d'innovation (anciennement « Fonds d'investissement ») pour couvrir les dépenses du Fonds d'innovation (2011 = 382 000 euros); et
- 165 000 euros du Fonds de fonctionnement au Fonds pour l'amélioration du campus pour couvrir les coûts des rénovations et améliorations futures des bâtiments (2011 = 650 000 euros).

Centre international de formation de l'OIT
État de la situation financière au 31 décembre
(en milliers d'euros)

	2012 Fonds de fonctionnement	2012 Fonds de roulement (réserve)	2012 Fonds pour l'amélioration du campus	2012 Fonds d'innovation	2012 Fonds fiduciaire italien	2012 Total	2011 retraités Total
Actifs							
<u>Actifs à court terme</u>							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 307	1 890	852	-	1 671	13 720	14 024
Sommes à recevoir	8 376	21	-	-	-	8 397	13 458
Contributions à recevoir	525	-	-	-	-	525	570
Sommes à recevoir de l'OIT	2 050	-	-	-	-	2 050	2 306
Autres actifs à court terme	468	-	-	-	-	468	514
Soldes interfonds	(218)	-	165	8	45	-	-
	20 508	1 911	1 017	8	1 716	25 160	30 872
<u>Actifs à long terme</u>							
Sommes à recevoir	1 113	-	-	-	-	1 113	2 429
Biens et matériel	7 211	-	-	-	-	7 211	6 949
Actifs incorporels	50	-	-	-	-	50	-
	8 374	-	-	-	-	8 374	9 378
Total actif	28 882	1 911	1 017	8	1 716	33 534	40 250
Passif							
<u>Passif à court terme</u>							
Créditeurs et charges à payer	2 642	-	-	8	-	2 650	3 796
Passif dérivé	-	-	-	-	-	-	204
Sommes dues aux donateurs	7 272	-	-	-	-	7 272	6 397
Produits différés	5 279	-	-	-	-	5 279	9 864
Avantages du personnel	188	-	-	-	-	188	230
	15 381	-	-	8	-	15 389	20 491
<u>Passif à long terme</u>							
Avantages du personnel	2 313	-	-	-	-	2 313	2 466
Produits différés	1 113	-	-	-	-	1 113	2 429
	3 426	-	-	-	-	3 426	4 895
Total passif	18 807	-	-	8	-	18 815	25 386
Total actif net	10 075	1 911	1 017	-	1 716	14 719	14 864

Centre international de formation de l'OIT

État de la performance financière pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre

(en milliers d'euros)

	2012 Fonds de fonctionnement	2012 Fonds de roulement (réserve)	2012 Fonds pour l'amélioration du campus	2012 Fonds d'innovation	2012 Fonds fiduciaire italien	2012 Intersectoriel	2012 Total	2011 retraités Total
Produits								
Activités de formation	20 561	-	-	-	-	-	20 561	24 392
Contributions volontaires	11 722	-	-	-	-	-	11 722	13 039
Autres produits	1 885	-	-	-	-	-	1 885	2 393
Gain (perte) net(te) de change et réévaluation	(269)	-	-	-	-	-	(269)	(134)
Intérêts	221	39	14	-	32	-	306	171
Produits intersectoriels	362	-	-	45	-	(407)	-	-
Total produits	34 482	39	14	45	32		34 205	39 861
Dépenses								
Dépenses de personnel	17 765	-	-	12	-	-	17 777	17 955
Contrats de sous-traitance	6 312	-	-	19	-	-	6 331	8 320
Frais généraux de fonctionnement	1 513	-	-	9	-	-	1 522	2 511
Voyages	2 919	-	-	2	-	-	2 921	3 701
Frais liés aux activités de formation	2 874	-	-	-	-	-	2 874	3 601
Entretien du terrain et des bâtiments	1 687	-	-	-	-	-	1 687	1 643
Fournitures	761	-	-	3	-	-	764	1 148
Amortissement	617	-	-	-	-	-	617	681
Frais bancaires	52	-	-	-	-	-	52	71
Autres dépenses	9	-	-	-	-	-	9	-
Dépenses intersectorielles	45	-	-	-	362	(407)	-	-
Total dépenses	34 554	-	-	45	362	-	34 554	39 631
Excédent (déficit) net	(72)	39	14	-	(330)	-	(349)	230

Note 24 – Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation adoptée cette année.

**Centre international de
formation de l'OIT**

**RAPPORT AU CONSEIL
RÉSULTATS DE L'AUDIT ANNUEL**

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012



Au Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail,

Nous avons terminé l'audit des états financiers de 2012 du Centre. Il s'agit du cinquième audit que nous réalisons en tant que commissaire aux comptes. Dans le présent rapport, nous vous fournissons toute l'information que nous devons vous communiquer à la fin de l'audit, selon le plan d'audit que nous vous avons présenté et, s'il y a lieu, toutes les autres informations exigées par les Normes internationales d'audit. Nous avons traité de toutes les questions dont nous avons pris connaissance au cours de l'audit et dont, à notre avis, le Conseil doit être informé lorsqu'il examinera les états financiers du Centre. Nous serons heureux de discuter plus longuement de ces points, dans la mesure où vous le jugerez souhaitable ou nécessaire, au cours de la réunion du Conseil en octobre prochain.

Nous désirons remercier la directrice du Centre, les autres membres de la direction et leurs personnels de la coopération et de l'aide qui nous ont été fournies au cours de l'audit. Nous aimerions également exprimer notre reconnaissance au Conseil du Centre et au Conseil d'administration de l'OIT pour l'appui et l'intérêt qu'ils ont manifestés à l'égard du travail de notre bureau.

Je vous prie d'agréer mes salutations les plus sincères.

Pour le vérificateur général du Canada,

Marian McMahon, CA,
vérificatrice générale adjointe

Ottawa, Canada
30 mai 2013

Table des matières

Résumé.....	1
Aperçu de l'audit annuel de 2012	2
NOTRE MANDAT	2
ÉTENDUE ET OBJECTIFS DE L'AUDIT	2
STRATÉGIE D'AUDIT ET RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR.....	3
RÉSULTATS DE L'AUDIT.....	4
RÉALISATION DE L'AUDIT	4
Rapport détaillé sur les résultats de l'audit.....	4
FINANCEMENT.....	5
NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES DU SECTEUR PUBLIC (IPSAS) : ADOPTION INTÉGRALE EN 2012.....	5
NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES DU SECTEUR PUBLIC (IPSAS) : LEÇONS APPRISSES	6
NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES DU SECTEUR PUBLIC (IPSAS) : ÉTAPES À VENIR	7
ESTIMATIONS DE LA DIRECTION	8
Autres questions	9
SUIVI DE RECOMMANDATIONS ANTÉRIEURES	9
LETTRE DE RECOMMANDATIONS.....	10
Conclusion.....	10

Résumé

Nous avons réalisé notre audit conformément au *Rapport au Conseil – Plan d'audit annuel*, qui a été présenté au Conseil lors de la 74^e session en novembre 2012.

Nous avons formulé une opinion non modifiée sur les états financiers des exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011 du Centre international de formation de l'OIT.

Nous avons conclu que les états financiers donnaient, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, de sa performance financière, des variations de l'actif net, de ses flux de trésorerie et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels des exercices clos à ces dates, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Nous avons également conclu que ces méthodes comptables avaient été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, à l'exception des changements expliqués à la note 3 afférente aux états financiers. En outre, nous avons conclu que les opérations du Centre dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit avaient été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants du Centre.

Nous avons examiné les évaluations établies par le Centre en vue de déterminer l'incidence sur les états financiers de la dernière année d'adoption progressive des normes IPSAS. Nous avons examiné les documents de position du Centre pour chacune des normes IPSAS adoptée en 2012. Nous avons déterminé que les analyses des diverses normes étaient complètes et que les normes avaient été mises en œuvre en bonne et due forme. Nous avons aussi examiné les informations fournies dans les états financiers pour vérifier si elles étaient exhaustives et exactes.

Maintenant que le Centre a adopté toutes les IPSAS voulues, il se doit de tirer les leçons de cette expérience. La direction du Centre devrait repérer les secteurs susceptibles d'être améliorés et tirer les enseignements de la mise en œuvre de ces normes afin d'atténuer les difficultés que pourrait causer l'adoption de nouvelles normes à l'avenir.

Nous avons terminé nos travaux d'audit en mars 2013. Dans le cadre de notre audit, nous avons effectué le suivi des recommandations formulées dans la lettre que nous avons remise à la direction à la fin de notre audit de 2011. Dans l'ensemble, nous sommes satisfaits des progrès réalisés par la direction à cet égard. Nous prévoyons communiquer une lettre de recommandations portant sur l'audit de 2012 en mai 2013.

Aperçu de l'audit annuel de 2012

Notre mandat

1. Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) est un bureau d'audit indépendant et un chef de file mondial dans le domaine de l'audit législatif et environnemental. Il fait la promotion d'une bonne gestion des finances et de l'environnement, ainsi que du développement durable.
2. Le BVG est un membre actif du milieu de la comptabilité et de l'audit à l'échelle nationale et internationale. Au Canada, le BVG participe aux travaux de nombreuses organisations professionnelles, notamment l'Institut Canadien des Comptables Agréés qui établit les normes de comptabilité et de certification. Sur la scène internationale, le BVG collabore, depuis plus de 50 ans, avec des partenaires internationaux à l'élaboration de normes professionnelles, au renforcement des capacités, à l'échange de connaissances et à la direction d'audits d'institutions internationales.
3. Le vérificateur général du Canada a été nommé commissaire aux comptes du Centre pour l'audit des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008, et ce, pour un mandat de quatre ans, qui a été prolongé de quatre autres années, soit jusqu'en décembre 2015. Le mandat qui régit l'audit externe est précisé au chapitre IX et à l'annexe du Règlement financier du Centre. Selon ce règlement, le Commissaire aux comptes doit faire rapport au Conseil sur l'audit des états financiers du Centre et sur toute autre question sur laquelle il y a lieu d'appeler l'attention du Conseil.

Étendue et objectifs de l'audit

4. L'étendue de l'audit a été établie conformément au chapitre IX du Règlement financier du Centre.
5. Un audit est un examen indépendant des éléments probants à l'appui des montants et des informations présentés dans les états financiers. Il comporte aussi une évaluation de la conformité du Centre aux autorisations importantes de ses organes délibérants et il permet à l'auditeur de déterminer si, au cours de son examen, il a pris connaissance d'autres questions qui, à son avis, devraient être portées à l'attention du Conseil.
6. Comme l'indique le *Rapport au Conseil – Plan d'audit annuel*, notre audit avait pour objectif de fournir une opinion indépendante, à savoir :
 - si les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS);
 - si les méthodes comptables stipulées à la note 2 des états financiers ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent;
 - si les opérations dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants du Centre.

Notre rapport de l'auditeur porte sur chacun de nos objectifs d'audit. Nous avons exprimé une opinion sur les états financiers du Centre pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011, car les états financiers de 2011, qui avaient été préparés, à l'origine, selon les Normes comptables du système des Nations Unies, ont depuis été modifiés afin de les rendre conformes aux IPSAS. Nous avons mené nos travaux d'audit de manière à obtenir l'assurance que les chiffres comparatifs de 2011 étaient présentés en conformité avec les normes IPSAS.

Stratégie d'audit et responsabilités de l'auditeur

7. Nous avons réalisé notre audit en conformité avec les Normes internationales d'audit. Ces normes exigent que nous planifions et réalisons l'audit de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives. L'audit implique la mise en œuvre de procédures, au moyen de sondages, en vue de recueillir des éléments probants à l'appui des montants et des informations fournis dans les états financiers. L'audit comprend également une appréciation des méthodes comptables retenues et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.
8. Lors de la planification de l'audit, nous avons obtenu une bonne compréhension du Centre, de son environnement d'exploitation, des risques auxquels il fait face, de la façon dont il gère ces risques et de l'environnement de contrôle dans son ensemble. Cette compréhension repose principalement sur les entretiens que nous avons eus avec la haute direction ainsi que sur la connaissance que nous avons acquise du Centre et de son environnement, notamment de ses contrôles internes, pendant l'audit. Nous avons acquis cette compréhension afin de pouvoir planifier notre audit et de déterminer la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à appliquer.
9. Il incombe à l'auditeur de formuler une opinion sur les états financiers à partir de son audit. Un audit est réalisé de manière à obtenir l'assurance raisonnable, mais non absolue, que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives, y compris celles résultant de fraudes ou d'erreurs.
10. Nous avons préparé un rapport détaillé résumant les risques d'entreprise que nous avons recensés et les autres risques d'audit, ainsi que les procédures prévues en réponse à chacun de ces risques dont nous avons discuté avec la direction du Centre. Nous avons relevé les principaux risques qui pourraient nuire à la présentation fidèle des résultats d'exploitation du Centre et acquis une compréhension des risques qui avaient une incidence sur les états financiers. Nous nous sommes concentrés sur les secteurs qui comportaient un risque élevé d'anomalies significatives ou de non-conformité aux autorisations des organes délibérants du Centre, selon notre compréhension du Centre et de ses activités.
11. Lors d'une réunion en novembre 2012, le plan d'audit a été présenté à la direction du Centre et au Conseil. Nous voulions ainsi nous assurer que nous avons relevé les secteurs d'importance et que notre évaluation de l'environnement d'exploitation actuel du Centre était complète.

Résultats de l'audit

12. Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur les états financiers de 2012 et de 2011 du Centre. Nous avons conclu qu'ils donnaient, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, ainsi que de sa performance financière, des variations de l'actif net, de ses flux de trésorerie et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).
13. Conformément au Règlement financier du Centre, nous avons conclu que les méthodes comptables avaient été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, à l'exception des changements qui sont expliqués à la note 3 afférente aux états financiers.
14. Nous avons également conclu que les opérations du Centre dont nous avons eu connaissance durant notre audit des états financiers avaient été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants du Centre.
15. Nous sommes tenus de signaler tout désaccord avec la direction sur les questions d'audit, de comptabilité ou d'information qui pourraient, seules ou regroupées, influencer de manière significative sur les états financiers ou le rapport de l'auditeur indépendant. Nous sommes également tenus d'indiquer si tous les désaccords ont été réglés de façon satisfaisante. Nous sommes heureux d'indiquer qu'il ne reste aucune question non résolue à signaler.
16. En outre, nous sommes tenus de signaler les fraudes et les actes illégaux impliquant des membres de la haute direction, ainsi que les fraudes et les actes illégaux, qu'ils soient commis par de hauts dirigeants ou d'autres employés, qui entraînent des anomalies non négligeables dans les états financiers. Nous insistons sur le fait qu'il incombe à la direction d'établir un environnement de contrôle et de mettre en place des méthodes et des procédures comptables qui favorisent la conduite ordonnée et efficace de la mission du Centre. Nos procédures d'audit n'ont révélé aucune question liée à des actes de fraude et/ou à des erreurs qui devrait être portée à l'attention de la direction ou du Conseil.

Réalisation de l'audit

17. Il s'agissait du cinquième audit des états financiers du Centre effectué par le Bureau du vérificateur général du Canada. En 2012, nous avons mis à jour notre description du référentiel d'information financière et de l'environnement de contrôle général du Centre. Nous désirons remercier le Centre pour le temps qu'il nous a consacré et exprimer notre reconnaissance à la Directrice, aux autres membres de la direction ainsi qu'à leurs personnels de l'excellente coopération dont nous avons bénéficié tout au long de l'audit.

Rapport détaillé sur les résultats de l'audit

18. Conformément aux Normes internationales d'audit et au Règlement financier du Centre, nous faisons rapport aux responsables de la gouvernance de l'organisation dont les états financiers sont audités. Nous signalons, en particulier, les changements importants apportés aux méthodes comptables, aux estimations comptables et aux informations à fournir, ainsi que les autres

questions qui, selon notre jugement, sont importantes pour la surveillance du processus d'information financière. Nous avons établi un rapport détaillé à l'intention de la Directrice du Centre. Nous exposons ci-après les questions importantes relevées au cours de notre audit et des pistes de solution pour les régler.

19. Au cours de l'audit, nous avons également relevé des possibilités d'améliorer les contrôles financiers du Centre dont nous avons discuté avec la direction. Une lettre de recommandations résumant nos observations a été remise à la direction.
20. Dans le Plan d'audit annuel présenté au Conseil en novembre 2012, nous avons recensé trois risques d'entreprise qui avaient une incidence importante sur l'audit. Ces risques concernent les secteurs suivants : le financement, l'adoption des nouvelles normes comptables et les estimations de la direction.

Financement

21. En raison de la conjoncture qui règne actuellement dans de nombreux pays, le Centre fait face à une diminution substantielle de ses sources de financement traditionnelles. Nous avons déterminé qu'il s'agissait là d'un risque, puisque cette situation aurait pu faire en sorte que le Centre contrevienne à son Règlement financier faute de pouvoir mener certaines activités, respecter son budget ou réaliser pleinement ses objectifs. Nous avons vérifié si les contrôles en place étaient suffisants pour atténuer le risque de non-conformité et avons constaté que les opérations que nous avons examinées, au moyen de tests, étaient conformes aux autorisations des organes délibérants du Centre.

Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) : adoption intégrale en 2012

22. Les états financiers de 2012 sont les premiers établis selon un nouveau référentiel d'information financière, c'est-à-dire les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Par le passé, les informations financières du Centre étaient présentées conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS) et à certaines normes IPSAS mises en œuvre progressivement, comme le permettaient les UNSAS. Pour l'exercice considéré, les états financiers ont été préparés conformément à toutes les normes IPSAS pertinentes.
23. Au cours des trois années de mise en œuvre des normes IPSAS, le Centre a constaté de nombreux nouveaux actifs, passifs, recettes et dépenses dans ses états financiers. Les éléments financiers suivants en font dorénavant partie :
 - les contributions à recevoir et les contributions volontaires à recevoir;
 - la comptabilisation d'immobilisations auparavant passées en charges;
 - les recettes, dépenses et avantages du personnel sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale.
24. En outre, les notes complémentaires comprennent maintenant beaucoup d'informations financières supplémentaires.

25. En 2012, la norme la plus importante adoptée par le Centre a été l'IPSAS 17, « Immobilisations corporelles ». Sa mise en œuvre a donné lieu à la comptabilisation d'immobilisations qui étaient auparavant passées en charges. Plus particulièrement, les améliorations locatives qui étaient passées en charges au cours des exercices antérieurs sont maintenant présentées à l'actif, dans l'état de la situation financière. Ce changement appliqué rétrospectivement s'est traduit par une augmentation des immobilisations de 7,2 millions d'euros et une augmentation de 1,2 million d'euros du montant cumulé des amortissements présenté en 2011. Nous sommes satisfaits de la présentation adoptée par la direction du Centre et estimons que les ajustements et les informations à fournir qui sont exigés par cette IPSAS se reflètent dans les notes complémentaires.
26. Lors de la mise en œuvre des IPSAS, le Centre a déployé des efforts considérables pour compiler les informations nécessaires au respect des normes. Ainsi, en 2012, la comptabilisation à l'actif des améliorations locatives, lesquelles étaient auparavant passées en charges, a nécessité l'évaluation de données portant sur de nombreuses années afin de pouvoir déterminer les éléments à inscrire à l'actif ainsi que la valeur appropriée à leur attribuer compte tenu de l'amortissement cumulé. Cet exercice a procuré des avantages indirects au Centre, puisqu'il en a profité pour passer en revue ses politiques en matière d'immobilisations et apporter les changements appropriés afin de mieux refléter la valeur et la durée de vie utile résiduelle des immobilisations.
27. En 2011, le Centre a adopté l'IPSAS 23, « Produits des opérations sans contrepartie directe ». À ce moment-là, il n'existait pas encore de processus officiel pour comptabiliser de façon continue les opérations liées aux ententes sur les services de formation du Centre. Par conséquent, des informations pour l'exercice en entier ont dû être recueillies de sources multiples à la clôture afin de remplir manuellement la feuille de travail servant à la préparation des états financiers. Ce processus a d'ailleurs été maintenu jusqu'en 2012. Notre audit a toutefois permis de relever un certain nombre d'ajustements apportés par le Centre à la fois aux créances et aux produits différés. Nous comprenons que le Centre procède actuellement à l'évaluation du module d'Oracle qui porte sur les garanties, en vue d'automatiser le processus.
28. En 2012, la direction du Centre a préparé des états financiers pro forma suffisamment tôt au cours de l'audit pour que nous puissions en faire l'examen en temps opportun et les commenter. Nous encourageons le Centre à maintenir cette façon de faire.

Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) : leçons apprises

29. À la suite de l'adoption d'un nouveau référentiel d'information financière, un grand nombre de nouvelles informations sont dorénavant disponibles et présentées dans les états financiers. Maintenant que chaque chapitre des IPSAS a été mis en œuvre, il est important que le Centre surveille en permanence la publication de nouvelles IPSAS et en évalue l'incidence sur ses états financiers et ses processus internes. Cela l'aidera à mener à bien ses activités de mise en œuvre continue des nouvelles normes à partir de 2013.

30. Pour que le Centre comprenne pleinement les avantages du nouveau référentiel d'information financière et la façon dont les nouvelles informations obtenues des divers services peuvent faciliter la gestion de l'organisation, il est important qu'il tire des leçons de la mise en œuvre des IPSAS. Pour faire le bilan de la mise en œuvre des normes par rapport aux attentes et mettre en relief les secteurs à améliorer, il lui sera utile de connaître les aspects réussis du processus d'adoption de ces normes et ceux qui le sont moins. Les leçons qu'il pourra en tirer l'aideront en outre à mettre en œuvre les futures normes et les changements apportés aux normes existantes.
31. Ce bilan peut aussi faire ressortir les problèmes ou les limites des divers systèmes d'information du Centre. Il peut éclairer de futurs travaux visant à simplifier les modes de collecte des informations. Par exemple, la comptabilisation des produits découlant des ententes sur les services de formation exige actuellement beaucoup de travail manuel pour extraire les informations. La mise en œuvre des IPSAS a permis à la direction de reconnaître qu'elle devait automatiser davantage son processus de comptabilisation des produits découlant de ces ententes.
32. Le Centre doit évaluer si les informations fournies dans ses états financiers communiquent des messages et des informations financières utiles au Conseil pour assumer ses fonctions de gouvernance. Il doit aussi évaluer de quelle manière les informations financières et non financières prescrites par les IPSAS peuvent aider la direction à s'acquitter de ses responsabilités.
- 33. Recommandation** — Le Centre devrait tirer des leçons de la mise en œuvre des normes IPSAS, notamment sur le déroulement de cette mise en œuvre, et évaluer les avantages que l'adoption de ces normes lui procure, les aspects à améliorer, la manière dont les nouvelles informations établies pour préparer les états financiers peuvent éclairer les décisions que prend la direction, y compris les leçons à tirer pour éviter à l'avenir les difficultés rencontrées.

Réponse du Centre

Au cours des trois dernières années, le Centre a su tirer un grand nombre de leçons lors de la mise en œuvre progressive des IPSAS. Il a intégré bon nombre des exigences contenues dans les IPSAS à ses processus opérationnels, ce qui lui a permis de renforcer grandement ses contrôles internes et d'améliorer la gestion de ses actifs et passifs. En procédant mensuellement à la clôture provisoire des comptes et à la préparation d'états financiers, le Centre a pu identifier rapidement les erreurs et les anomalies en vue de les corriger au plus tôt. Le Centre documentera les enseignements tirés de l'expérience et continuera à recenser les éléments susceptibles d'être améliorés dans les secteurs de la formation du personnel, des systèmes et de la rationalisation des procédures utilisées pour saisir les informations voulues en vue de communiquer et de présenter l'information financière conformément aux IPSAS.

Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) : étapes à venir

34. Les normes IPSAS constituent un référentiel d'information financière évolutif, et de nouvelles normes sont publiées régulièrement. Comme nous l'avons mentionné précédemment, il est important que la direction détermine l'incidence de l'évolution des normes sur les états financiers du Centre, y compris toutes les modifications des procédures comptables obligatoires qui en résultent.

35. Pour 2013, trois nouvelles normes IPSAS concernant les instruments financiers entreront en vigueur :
- IPSAS 28, « Instruments financiers : Présentation »
 - IPSAS 29, « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation »
 - IPSAS 30, « Instruments financiers : Informations à fournir »
36. Ces normes sont complexes. L'évaluation de leur incidence sur la comptabilisation et la présentation des opérations à ce chapitre nécessitera donc une somme de travail considérable. Par le passé, le Centre utilisait des contrats à terme de gré à gré pour couvrir l'incidence des fluctuations des cours du change. Si le Centre entend poursuivre ce genre d'opérations, il serait important qu'il entreprenne très tôt une évaluation de l'incidence de ces normes sur ses méthodes et ses procédures comptables et sur la présentation de ses états financiers, y compris les informations à fournir.
37. En outre, certaines IPSAS ont été modifiées à la suite d'un projet de l'IPSASB visant l'amélioration des IPSAS, en 2011. Ces modifications sont en vigueur pour les états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

Recommandation — Le Centre devrait continuer à surveiller les nouvelles IPSAS qui entrent en vigueur en 2013 et au cours des exercices ultérieurs, à évaluer leur incidence sur ses états financiers et ses systèmes d'information et à se préparer à les mettre en œuvre. Il pourrait notamment élaborer des méthodes comptables, notamment une nouvelle politique sur la comptabilisation et la présentation des instruments financiers selon les IPSAS 28 à 30, et déterminer si ses systèmes d'information saisissent l'information financière de façon adéquate pour faciliter le respect des normes en matière de comptabilisation et de présentation de l'information financière. Le Centre devrait également continuer de produire des états financiers pro forma suffisamment à l'avance pour qu'il soit possible de vérifier si les informations à fournir sont complètes et conformes aux normes.

Réponse du Centre

Le Centre continuera de surveiller l'évolution des nouvelles normes IPSAS qui entreront en vigueur au cours des années à venir et sera prêt à mettre en œuvre les IPSAS 28 à 30 au plus tard à la fin de 2013. Pour assurer l'harmonisation des méthodes comptables dans l'ensemble des organismes des Nations Unies, le Groupe de travail des normes comptables de l'ONU discutera des normes IPSAS sur les instruments financiers qui seront adoptées en 2013, lorsqu'il se réunira en septembre à Genève.

Estimations de la direction

38. La préparation des états financiers exige l'utilisation d'estimations comptables. Certaines estimations sont particulièrement délicates en raison de leur importance pour les états financiers et de la possibilité que des événements futurs diffèrent considérablement des attentes de la direction. Dans notre plan d'audit, nous avons considéré les estimations relatives aux passifs éventuels et à la provision pour créances douteuses comme étant potentiellement les plus importantes. Nous

avons vérifié le caractère raisonnable des estimations au cours d'entretiens avec la haute direction et examiné les principales hypothèses qui ont servi à établir ces estimations, y compris l'exactitude et l'exhaustivité des données utilisées pour poser ces hypothèses.

39. Dans l'ensemble, nous avons constaté que les estimations de la direction étaient raisonnables, mais avons recensé quelques secteurs à améliorer. Nous avons en effet constaté que le passif à long terme au titre des avantages du personnel n'avait pas été actualisé, contrairement à ce que prescrit l'IPSAS 25.

Autres questions

Suivi de recommandations antérieures

40. Nous avons examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de notre Rapport au Conseil sur l'audit de 2011. Nous sommes satisfaits des progrès réalisés par la direction pour donner suite à ces recommandations. Le tableau suivant présente les progrès réalisés pour chacune des recommandations.

Recommandations présentées dans le rapport au Conseil sur l'audit de 2011	Progrès
<p>IPSAS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Centre devrait continuer de planifier la mise en œuvre des nouvelles normes qu'il prévoit adopter en 2012 et s'y préparer suffisamment tôt. Il conviendrait de préparer un énoncé de principes pour chacune des normes ainsi qu'une analyse de toutes les exigences que chacune comporte. Les énoncés de principes devraient être préparés suffisamment tôt pour qu'ils puissent être examinés et commentés. Le Centre devrait discuter avec l'OIT afin de s'assurer que les normes sont interprétées de la même façon, s'il y a lieu. Des états financiers pro forma devraient également être préparés avant la date de clôture pour qu'il soit possible d'en réaliser l'examen et d'en discuter dans un délai convenable. • Les principaux membres du personnel des finances du Centre devraient poursuivre leur apprentissage des IPSAS pour bien comprendre les modifications à venir. • Le Centre devrait recenser les questions sur lesquelles l'Équipe spéciale des Nations Unies doit se pencher et continuer de se tenir au fait des positions de cette équipe afin d'assurer la comparabilité des interprétations des IPSAS et d'appliquer les normes de manière cohérente avec les autres organisations des Nations Unies, s'il y a lieu. 	<p style="text-align: center;">●</p> <p style="text-align: center;">●</p> <p style="text-align: center;">●</p>

--	--

Nombre de recommandations	Nombre de recommandations entièrement mises en œuvre
3	3
<p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Mise en œuvre complète : Entièrement suivie, un plan ou une nouvelle procédure ont été mis en œuvre et les résultats escomptés ont été obtenus. ○ Mise en œuvre en cours : On a établi des plans officiels en vue de changements organisationnels, alloué les ressources nécessaires et fixé un échéancier acceptable. Une partie des résultats escomptés ont été obtenus. 	

Lettre de recommandations

41. Après avoir examiné l'état d'avancement des recommandations formulées lors d'audits antérieurs, nous sommes généralement satisfaits des progrès réalisés par la direction.
42. Au cours de l'audit de l'exercice considéré, nous avons également dégagé des possibilités de modifier les procédures afin d'améliorer les systèmes de contrôle interne, de simplifier les activités et d'améliorer les pratiques utilisées pour l'établissement des rapports financiers. Nous avons discuté de nos observations avec la direction et rédigé une lettre de recommandations dans laquelle nous résumons ces observations, formulons des recommandations visant à concrétiser les possibilités dégagées et demandons à la direction de répondre par écrit aux questions soulevées. Ces observations portent notamment sur les améliorations qui peuvent être apportées aux procédures comptables visant les ententes sur les services de formation, sur les changements à apporter aux modalités d'attribution et de renouvellement des contrats, sur l'établissement d'une politique officielle de couverture et sur l'importance d'établir un plan de relève pour les principaux postes des services financiers.

Conclusion

43. Nous sommes satisfaits des résultats de l'audit de 2012 et de l'adoption par le Centre des normes IPSAS. Nous continuerons de collaborer avec la direction du Centre en 2013 pour trouver des moyens d'améliorer l'efficacité et les systèmes de contrôle interne du Centre.